

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU 4 SEPTEMBRE 2018, 19 H**

10 – Sujets d'ouverture

- .01 Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 septembre 2018
- .02 Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 août 2018 à 19 h
- .03 Point d'information des conseillers
- .04 Période de questions du public

20 – Affaires contractuelles

- .01 1187928007 Octroyer une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme « Solon » – Autoriser un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 2 000 \$
- .02 1183653001 Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Festival des arts de ruelle » - Octroyer une contribution financière de 3 000 \$ afin de soutenir la réalisation de la deuxième édition du Festival des arts de ruelle dans deux ruelles de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- .03 1184646006 Approuver une convention avec l'organisme « Société de développement commercial Petite Italie - marché Jean-Talon - Montréal » afin de bonifier, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal – Octroyer une contribution financière d'un maximum de 31 000 \$ pour l'année 2018 – Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers (contrat RPPC18-08062-GG)
- .04 1174501008 Approuver un projet d'acte aux termes duquel le syndicat de la copropriété du 2717, 2721 et 2725, rue Masson crée en faveur de la Ville, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle de maintien en état d'un empiètement grevant l'emplacement situé à l'angle nord-est de la rue Masson et de la 3^e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - N/Réf. : 31H12-005-1568-01
- .05 1187445003 Autoriser une dépense totale de 579 474,00 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « REM Groupe Extrême inc. » pour la location de quatre (4) remorqueuses avec opérateur pour une durée de deux (2) ans, soit de 2018 à 2020, avec possibilité de renouvellement d'une année – Appel d'offres public numéro RPPS18-04034-OP /18-16995 (2 soumissionnaires)
- .06 1187445004 Autoriser une dépense totale de 267 661,80 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Entreprise Vaillant (1994) » pour la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour le déneigement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour 12 mois – Appel d'offres public numéro RPPS18-04037-OP / 18-16993 (3 soumissionnaires)

- .07 1187445005 Autoriser une dépense totale de 65 305,80 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Les Entreprises Daniel Robert » pour la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour le déneigement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour 12 mois – Appel d'offres public numéro RPPS18-04037-OP / 18-16993 (3 soumissionnaires)
- .08 1187445006 Autoriser une dépense totale de 55 873,25 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « 2734-6584 Québec inc. » pour la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour le déneigement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour 12 mois – Appel d'offres public numéro RPPS18-04037-OP / 18-16993 (3 soumissionnaires)
- .09 1180963046 Autoriser une dépense totale de 119 190,97 \$, taxes incluses – Accorder un contrat à « E2R Inc. » pour l'exécution de travaux de construction de remplacement d'une conduite d'aqueduc en fonte ductile au parc Père-Marquette – Appel d'offres public numéro RPPV18-06051-OP (3 soumissionnaires)
- .10 1184646004 Autoriser une dépense totale de 129 972,08 \$, taxes incluses, incluant des frais incidents au montant de 22 246,25 \$ – Accorder un contrat au montant de 107 725,83 \$ à « Installation Jeux-Tec inc. », pour la fourniture de mobiliers urbains dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Shamrock – Appel d'offres public 18-16821 / RPPV18-02023-OP (2 soumissionnaires)
- .11 1184646005 Autoriser une dépense totale de 319 516,79 \$, taxes et budget de contingences inclus – Accorder un contrat au montant de 204 000,00 \$, taxes incluses, à « Construction Bau-Val inc. » pour la construction de trottoirs et pose de revêtement sur les rues de Saint-Vallier, des Ateliers et de Chateaubriand – Appel d'offres public numéro RPPV18-05043-OP (9 soumissionnaires)
- .12 1184646007 Autoriser une dépense de 73 135,60 \$, taxes incluses – Accorder un mandat de services professionnels à la firme « CIMA+ S.E.N.C. » pour la conception de plans et devis relatifs au contrat de reconstruction de trottoirs et chaussées – Contrat RPPS17-01002-OP-2
- .13 1187522007 Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Contrat #1 : « Solmatech inc. » pour 298 078,44 \$ et Contrat #2 : « Les consultants S.M. inc. » pour 367 288,50 \$ pour études de caractérisation environnementale et géotechnique, suivi environnemental et contrôle qualitatif des matériaux – Appel d'offres public numéro RPPS18-06046-OP (3 soumissionnaires) – Approuver les projets de conventions à cette fin
- .14 1187424001 Ratifier une dépense additionnelle de 22 171,36 \$, taxes incluses - Augmenter la valeur des contrats accordés à « BC2 Groupe Conseil inc. » et « L'Archevêque & Rivest ltée » dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes au parc Père-Marquette (Contrats RPPP16-01010-OP et RPPP16-06034-OP)
- .15 1187445007 Autoriser une dépense totale de 87 650,04 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Les Industries Permo inc. » pour les travaux de démolition, fourniture et installation d'un nouveau dôme à sel dans la cour de la voirie pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Contrat de gré à gré RPPV18-08060-GG

- .16 1186295003 Autoriser une dépense totale de 178 556,18 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L) », pour les services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rues pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie d'une durée de seize (16) mois – Appel d'offres public RPPS18-06049-OP / 18-17151 (1 soumissionnaire)
- .17 1180963045 Autoriser une dépense totale de 76 423,88 \$ taxes incluses – Accorder un contrat à « Environnement Routier NRJ inc. » pour la construction de deux (2) bases de béton pour l'installation de panneaux d'arrêt sur potence et fûts dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Contrat de gré à gré RPPV18-07052-GG

30 – Administration et finances

- .01 1180081015 Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 23 juin au 27 juillet 2018 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23)
- .02 1180963049 Accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) d'assumer la mise en œuvre des travaux de réfection sur le réseau routier local de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, afin d'assurer un niveau de service adéquat sur la 23^e Avenue

40 – Réglementation

- .01 1180081011 Édicter six ordonnances - Programmation d'événements publics : « Festival ukrainien de Montréal », « Festival des arts de la ruelle », « La fête des voisins », « L'œuvre Léger présente : La faim du monde avec la LNI », « Marché d'été au parc Molson », « MAPP ton quartier », « Marathon Rock'n'Roll Oasis de Montréal », « La famille en fête - édition 2018 », « 70 ans Napoletana », « Fête d'Halloween au parc Molson », « Course des vikings », « Triathlon d'hiver de la Fondation CHU Ste-Justine », « Course des Vikings » et « Célébrations Fillactive 2019 » et approuver une entente avec l'Association St-Volodymyr de Montréal
- .02 1186235003 Édicter une ordonnance afin de modifier la signalisation de stationnement sur l'avenue Casgrain, entre l'avenue Mozart et la rue Jean-Talon Est et sur l'avenue Shamrock, entre la rue Saint-Dominique et le boulevard Saint-Laurent, dans le cadre du projet de réaménagement de la place Shamrock
- .03 1180081012 Donner un avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 700 000 \$, pour la réalisation du Programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2618-002), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021
- .04 1180081013 Donner un avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2618-003), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021

- .05 1180081014 Donner un avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2618-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021
- .06 1180284003 Adopter le règlement intitulé « Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » (RCA-142)

51 – Nomination

- .01 1182614006 Nommer des membres permanents et suppléants du comité consultatif d'urbanisme de Rosemont–La Petite-Patrie

Le secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1187928007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 2000\$ à l'organisme « Solon » - Autorisation d'un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 2000 \$.

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme « Solon », pour la tenue d'un événement festif à l'Espace Bonheur Masson.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-22 07:58

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187928007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 2000\$ à l'organisme « Solon » - Autorisation d'un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 2000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme sans but lucratif « Solon » coordonne le projet Nos milieux de vie depuis octobre 2016. Le projet vise à créer, avec les citoyens et parties prenantes locales, une vision d'avenir positive de leur milieu de vie, pour ensuite développer des projets collectifs locaux. Le milieu de vie de l'est du Vieux-Rosemont désire organiser un événement public festif sur l'Espace Bonheur Masson (14e Avenue et Masson) pour favoriser les rapprochements sociaux dans le quartier. L'événement mise sur la tenue d'un spectacle musical avec le groupe La Chasse-balcon.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 18 260152 - 4 juin 2018 - Approuver un protocole d'entente avec l'organisme « Celsius Mtl » afin de le soutenir dans la réalisation du projet « Espace Bonheur Masson », entre juin et septembre 2018 - Autoriser l'occupation temporaire du domaine public dans le cadre du projet « Espace Bonheur Masson » sur la 14e Avenue au sud de la rue Masson, entre juin et septembre 2018 - Accorder une contribution financière de 10 000 \$ - Autoriser un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 10 000 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser une contribution financière de 2 000\$ pour la tenue de l'événement festif du 23 septembre 2018. La somme sera utilisée pour financer la prestation musicale du groupe La Chasse-balcon.

JUSTIFICATION

L'approbation du conseil est requise pour procéder à des virements du compte de surplus de gestion affecté - divers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière proposée à verser à «Solon» est non récurrente et s'élève à 2 000 \$.
Les crédits requis seront puisés à même le compte de surplus de gestion affecté – divers de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'activité contribue à la cohésion sociale et le dynamisme culturel du quartier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme soulignera la contribution de l'Arrondissement lors de l'événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

23 septembre 2018: tenue de l'activité

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thierry SÉNÉCAL
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Lucie PAQUIN
C/d communications et adjointe à la direction

Le : 2018-08-20



Dossier # : 1183653001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Festival des arts de ruelle » - Octroyer une contribution financière de 3 000 \$ afin de soutenir la réalisation de la deuxième édition du Festival des arts de ruelle dans deux ruelles de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est recommandé :

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Festival des arts de ruelle » afin de soutenir la deuxième édition de son festival présenté dans des ruelles de l'Arrondissement les 8 et 9 septembre 2018.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière.

D'octroyer une contribution financière de 3 000 \$ à l'organisme « Festival des arts de ruelle ».

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-17 10:45

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183653001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Festival des arts de ruelle » - Octroyer une contribution financière de 3 000 \$ afin de soutenir la réalisation de la deuxième édition du Festival des arts de ruelle dans deux ruelles de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

CONTENU

CONTEXTE

Le Festival des arts de ruelle (FAR) a approché l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie afin de solliciter un soutien financier pour la tenue de leur festival dans deux ruelles du territoire. Se déroulant sur deux jours, cet événement rassembleur prévoit présenter une programmation d'activités culturelles variées, réunissant jusqu'à 140 artistes, tout en invitant les citoyens à y prendre part.

Le présent dossier décisionnel vise à octroyer une contribution financière de 3 000 \$ à l'organisme « Festival des arts de ruelle » en soutien à la réalisation de la deuxième édition de son festival sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et d'approuver une convention encadrant les conditions et modalités de versement du soutien.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 26 0172 - 4 juin 2018 - Édiction d'ordonnances de la Programmation d'événements publics visant la partie du Festival des arts de ruelle (FAR) prévue dans la ruelle située entre les rues de Normanville, Saint-Zotique, Chambord et Beaubien.

DESCRIPTION

Le FAR aura lieu dans une ruelle adjacente à la Promenade Masson, le 8 septembre 2018, puis le 9 septembre 2018 dans la ruelle située entre les rues de Normanville et Chambord, au sud la rue Saint-Zotique Est. Ce projet proposé par l'organisme constitue un événement visant à créer des liens dans la communauté, de rendre l'art, sous toutes ses formes, accessible, et d'encourager le citoyen à prendre part aux activités présentées directement

dans son milieu de vie. Il s'agit également d'un événement où les artistes sont invités à développer des ateliers de médiation culturelle pour les citoyens participants.

JUSTIFICATION

Les comités de ruelle ainsi que les riverains touchés sont impliqués dans la démarche et consultés par l'organisme promoteur. Cet événement, qui permet de rapprocher les citoyens de la culture, en proposant des activités de proximité avec des artistes professionnels, répond à plusieurs stratégies élaborées dans le Plan d'action culturel local de l'Arrondissement. En plus de favoriser les rassemblements directement dans le milieu de vie que sont les ruelles, il complète l'offre de services en matière de médiation culturelle. Pour la communauté, le FAR est l'occasion de se rassembler en famille, entre amis, entre voisins et entre inconnus. L'objectif est de créer des liens, de rendre l'art accessible, de s'impliquer comme citoyen culturel, de profiter de la belle saison, bref, de s'amuser et cela, tout en dynamisant la ville.

Pour les artistes, c'est l'occasion de diffuser leurs talents devant un public varié, tout en leur donnant accès à un banc d'essai, dans une ambiance chaleureuse et festive où la créativité est mise de l'avant. C'est aussi un événement de réseautage, une occasion pour eux de rencontrer d'autres artistes et de créer des liens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 3 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, servira spécifiquement à la rémunération des artistes à contrat engagés dans le cadre du Festival pour les frais de cachets, de transport et de matériel. Les crédits requis seront disponibles à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Numéro d'engagement : RO3653001

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le FAR rejoint le Plan d'action « Montréal durable 2016-2020 / Ensemble pour une métropole durable », notamment dans sa onzième action, qui vise à soutenir le développement de la culture locale, qui est inscrite sous la priorité « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le soutien financier de l'Arrondissement, la tenue de ce festival pourrait être compromise et les citoyens visés ne pourraient alors pas bénéficier de l'opportunité de l'animation culturelle qu'il prévoit leur offrir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'événement est prévu sur deux jours, les 8 et 9 septembre 2018, et fait l'objet de demandes de dérogation aux règlements municipaux visés par la tenue d'événements publics.

L'organisme devra remettre à l'Arrondissement, au plus tard 30 jours après la réalisation de l'événement, un bilan d'activités incluant le nombre de participations des citoyens ainsi que des artistes et un bilan financier présentant la ventilation des revenus et subventions, reçues et à recevoir, et les dépenses réelles effectuées.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin BÉRUBÉ-THRASYBULE
agent de développement culture et
développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-16

Daniel MOREAU
directeur - culture, sports, loisirs et
développement social

**Dossier # : 1184646006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention avec l'organisme « Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal » afin de bonifier, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal - Octroyer une contribution financière d'un maximum de 31 000 \$ pour l'année 2018 - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers (contrat RPPC18-08062-GG).

Il est recommandé :

1. D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Société de développement commerciale Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal » afin de bonifier, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal.
2. D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.
3. D'octroyer le versement d'une contribution financière exceptionnelle d'un montant maximal de 31 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2018, pour la mise en oeuvre de ladite convention.
4. D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers.
5. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe de l'arrondissement.
6. De mandater le directeur du Développement du territoire et des études techniques afin d'assurer le suivi de la convention et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-22 08:06**Signataire :**

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184646006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention avec l'organisme « Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal » afin de bonifier, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal - Octroyer une contribution financière d'un maximum de 31 000 \$ pour l'année 2018 - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers (contrat RPPC18-08062-GG).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie souhaite convenir d'une entente de financement supplémentaire, ponctuelle et exceptionnelle auprès de la «Société de développement commercial (SDC) Petite Italie - Marché Jean-Talon – Montréal» pour l'année 2018.

Par son action, la «SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon – Montréal» contribue à l'amélioration de la qualité du milieu de vie dont elle est une composante essentielle. Ce faisant, elle participe à la poursuite du mandat de la Direction du développement du territoire et des études techniques qui consiste à développer des relations d'affaires et de partenariat avec les acteurs économiques de son territoire, collaborer à l'animation du milieu, participer aux activités des partenaires, offrir un support logistique lors de l'organisation d'événements et, contribuer financièrement à divers projets qui ont une incidence sur la vitalité et le dynamisme économique des secteurs commerciaux et industriels de Rosemont–La Petite-Patrie.

Par l'attribution de ce financement supplémentaire, ponctuel et exceptionnel au financement régulier, l'Arrondissement souhaite favoriser les initiatives de la «SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon – Montréal» concernant l'animation du milieu, la promotion et la mise en valeur de son territoire, ainsi que la mise en œuvre de projets de développement.

Cette entente de financement doit contribuer à bonifier, voire compléter, les installations lumineuses pour la période des Fêtes sur les principales artères du quartier en lien avec l'identité visuelle de la SDC. Le budget de cette activité est complété par une contribution du Service du développement économique de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 26 0181 (5 juin 2017) - Autorisation d'un protocole d'entente avec l'organisme «Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal» afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de

nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal - Octroi d'une contribution financière de 54 000 \$ pour l'année 2017, et autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

DESCRIPTION

Dans le cadre de la demande de contribution financière exceptionnelle déposée à l'Arrondissement, la «SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon – Montréal» a proposé un seul projet pour lequel elle compte utiliser la totalité de la somme maximale de 31 000 \$, à savoir le projet de décorations lumineuses pour la période des Fêtes. L'éclairage d'ambiance constitue un élément important pour la promotion et l'identification du territoire des sociétés de développement commercial. L'un des moments forts est la période du temps des Fêtes.

Le présent sommaire recommande au conseil d'arrondissement d'autoriser l'octroi des fonds à la «SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon – Montréal» et de consentir à son utilisation en totalité sur le projet des décorations lumineuses de la période des Fêtes.

La contribution financière de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie dans ce projet correspond à 51 % du coût total estimé. L'autre moitié des fonds (49%) provient du *Programme de soutien financier pour les interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial*, un programme sous la responsabilité du Service du développement économique de la Ville de Montréal.

Le projet pour lequel la SDC souhaite s'adjoindre la participation de services professionnels se résume comme suit :

- 1) réaliser une étude technique des capacités électriques et structurales;
- 2) concevoir des décors lumineux et végétaux pour le compte de la SDC, de même qu'un plan d'installation qui s'inspirent de l'image de marque de la SDC et à l'identité du quartier;
- 3) offrir le support technique, les services d'installation, de retrait et d'entreposage des décors;
- 4) coordonner les relations avec les différents intervenants.

Le budget total maximal dont dispose la SDC pour ce projet est de 61 000 \$.

JUSTIFICATION

La «SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon – Montréal» propose d'utiliser la totalité de la contribution financière exceptionnelle afin d'octroyer un contrat de services professionnels comprenant l'analyse technique, la conception, l'achat, la pose et le retrait des installations, de même que l'entreposage annuel.

Ces ajouts au quartier permettront à l'organisme d'accroître sa participation à l'animation du milieu, d'augmenter le potentiel d'attractif, la visibilité et la notoriété du quartier; de faciliter la promotion et la mise en valeur de son territoire et de ses membres et, finalement, de favoriser la venue de nouveaux investissements.

En ce sens, les actions proposées par la «SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon – Montréal» participent à la poursuite du mandat de la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, notamment en ce qui concerne la collaboration à l'animation du milieu; et la contribution financière à divers projets qui ont une incidence sur la vitalité et le dynamisme économique des secteurs commerciaux du territoire.

Finalement, la présente convention s'inscrit dans le cadre de l'Action 2.13 du chapitre 21 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie du Plan d'urbanisme de Montréal – Partie II, qui prévoit [...] de soutenir [les] initiatives [des SDC] visant à renforcer l'activité et l'attrait des rues commerçantes [...].

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de la contribution financière supplémentaire, ponctuelle et exceptionnelle versée en 2018 s'élève à 31 000 \$. Les crédits sont disponibles à même le compte de surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : / (Annie LAMARCHE); Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe / (Annie LAMARCHE)

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-17

Jean-François SIMONEAU
conseiller en planification

Pierre DUBOIS
C/d urb.permis & inspections
<<arr.>60000>>



Dossier # : 1174501008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte aux termes duquel le syndicat de la copropriété du 2717, 2721 et 2725, rue Masson crée en faveur de la Ville, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle de maintien en état d'un empiètement grevant l'emplacement situé à l'angle nord-est de la rue Masson et de la 3e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie. N/Réf. : 31H12-005-1568-01

Il est recommandé :

d'approuver un projet d'acte de servitude aux termes duquel le syndicat de la copropriété du 2717, 2721 et 2725, rue Masson crée en faveur de la Ville, à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle de maintien en état d'un empiètement grevant l'emplacement formé d'une partie du lot 4 090 056 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (fonds servant) localisée à l'angle nord-est de la rue Masson et de la 3^e Avenue, et ce, telle que décrite au plan et la description technique préparés par M. Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, le 18 juillet 2017, sous le numéro 7205 de ses minutes, et autres conditions stipulées au projet d'acte. La servitude est établie en faveur du lot 1 586 286 du cadastre du Québec (fonds dominant) appartenant à la Ville de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-16 11:48

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1174501008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte aux termes duquel le syndicat de la copropriété du 2717, 2721 et 2725, rue Masson crée en faveur de la Ville, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle de maintien en état d'un empiètement grevant l'emplacement situé à l'angle nord-est de la rue Masson et de la 3e Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie. N/Réf. : 31H12-005-1568-01

CONTENU

CONTEXTE

Le syndicat de la copropriété du 2717, 2721 et 2725 rue Masson (le « Cédant ») et la Ville de Montréal (le « Bénéficiaire ») sont respectivement propriétaires des immeubles suivants :

- Lot 4 090 056 du cadastre du Québec, terrain avec la bâtisse dessus érigée, portant le numéro 2717 à 2725, rue Masson (l'« Immeuble Cédant »);
- Lot 1 586 286 du cadastre du Québec, terrain avec la bâtisse dessus érigée, portant le numéro 2705, rue Masson (l'« Immeuble Bénéficiaire »).

Le mur arrière de maçonnerie du Centre communautaire et de loisirs de la rue Masson (l'« Immeuble Bénéficiaire ») a dû faire l'objet de travaux. La réparation de ce mur a entraîné, durant les travaux, un empiètement temporaire pour accéder au mur et à la fin des travaux, un léger empiètement permanent demeure, il s'agit d'une partie du revêtement du mur qui déborde sur le lot commun de la copropriété située au 2717 à 2725, rue Masson.

Étant donné que les travaux étaient planifiés du 22 août au 20 décembre 2016, une autorisation pour effectuer les travaux a dû être faite préalablement à l'établissement de ladite servitude.

De ces faits, le 27 janvier 2016, le Cédant a signé une promesse de consentement pour une servitude (se référer à la promesse en pièce jointe) autorisant la Ville à effectuer les travaux et en engageant le Cédant à accorder une servitude d'empiètement lorsque les travaux seraient exécutés.

Par conséquent, les travaux sont terminés et l'assiette de la servitude est localisée sur une partie du lot 4 096 056 du cadastre du Québec contenant une superficie de 0,6 m², le tout tel qu'illustré par les lettres ABCDA au plan préparé par M. Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, 18 juillet 2017, sous le numéro 7205 de ses minutes, annexé au présent sommaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour but de présenter aux autorités municipales, pour approbation, un projet d'acte par lequel le syndicat de la copropriété du 2717, 2721 et 2725, rue Masson crée en faveur de la Ville, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle de maintien en état d'un empiètement et de non-construction grevant une partie du lot 4 090 056 du cadastre du Québec.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- que la Ville a déjà procédé à l'installation du nouveau revêtement;
- que la Ville clarifiera ses titres de propriété;
- que la Ville acquiert cette servitude sans considération monétaire.

En conséquence et en tenant compte que tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet, il y a lieu de procéder à l'approbation dudit projet d'acte mentionné à la rubrique « objet ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans aucune considération

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette servitude en faveur de la Ville, le Centre communautaire Masson aurait un empiètement non-conforme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Rosniel FONTE ESTRADA, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Rosniel FONTE ESTRADA, 14 août 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-14

Viviane LANCIAULT
Conseiller(ere) en immobilier & expertise
immobiliere, chef d'équipe, en remplacement
de Dany Laroche, chef de Division des
transactions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carl BEAULIEU
Chef de division en remplacement de Froncine
Fortin, Directrice des transaction immobilières

Approuvé le : 2018-08-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2018-08-16



Dossier # : 1187445003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 579 474,00 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « REM Groupe Extrême inc. » pour la location de quatre (4) remorqueuses avec opérateur pour une durée de deux (2) ans, soit de 2018 à 2020, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro RPPS18-04034-OP /18-16995

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 579 474,00\$, taxes incluses, pour la location de quatre (4) remorqueuses avec opérateur pour une durée de deux (2) ans, soit de 2018 à 2020, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro RPPS18-04034-OP /18-16995, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-22 17:11

Signataire : Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187445003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 579 474,00 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « REM Groupe Extrême inc. » pour la location de quatre (4) remorqueuses avec opérateur pour une durée de deux (2) ans, soit de 2018 à 2020, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro RPPS18-04034-OP /18-16995

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses opérations de déneigement, la Direction des travaux publics requiert le service de remorqueuses pour l'ensemble de ses secteurs de déneigement, afin de déplacer les voitures qui sont en infraction et qui nuisent au passage des véhicules et à l'enlèvement de la neige.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CE18 1003 du 6 juin 2018 : Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Neigexpert Ltée, réalisée par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie dans le cadre du contrat de services de remorquage pour les opérations de déneigement de plusieurs arrondissements de la Ville de Montréal - Appel d'offres public numéro 17-16246.
 Résolution: CA17 26 0294 du 5 septembre 2017 : Autorisation d'une dépense totale de 119 918,92 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « Remorquage Groupe Extrem inc. » pour la location de deux (2) remorqueuses avec opérateur pour une durée de 1 an, soit de 2017 à 2018, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro 17-16246 (RPPS17-09066-OP - 3 soumissionnaires).

Résolution: CA17 26 0293 du 5 septembre 2017 : Autorisation d'une dépense totale de 116 699,62 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « Neigexpert Ltée » pour la location de deux (2) remorqueuses avec opérateur pour une durée de 1 an, soit de 2017 à 2018, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro 17-16246 (3 soumissionnaires)

Résolution: CA17 26 0288 du 5 septembre 2017 : Autorisation d'une dépense totale de 56 337,75 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « 100 Limites Environnement inc. » pour la location d'une remorqueuse avec opérateur pour une durée de 1 an, soit de 2017 à 2018, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro 17-16202 (2 soumissionnaires)

Résolution: CA17 26 0287 du 5 septembre 2017 : Autorisation d'une dépense totale de 46

277,44 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « Sauver Remorquages Ludos Autos inc. » pour la location d'une remorqueuse avec opérateur pour une durée de 1 an, soit de 2017 à 2018, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro 17-16202 (2 soumissionnaires)

Résolution CA17 26 0146 du 8 mai 2017 (1175934003) : Autorisation d'une dépense additionnelle de 427 105\$ (taxes incluses) pour l'achat de sel et d'abrasifs prévu dans une entente cadre pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017. Autorisation d'une dépense additionnelle de 438 053\$ (taxes incluses) pour la location d'équipements avec opérateurs pour les opérations de déneigement prévu au contrat déjà octroyé par l'appel d'offres 15-14523. Autoriser un virement de 865 158 \$ (taxes incluses) en provenance du surplus affecté - déneigement vers le budget de fonctionnement 2017.

Résolution CA17 26 0165 du 8 mai 2017 (1172140003) : Dépôt de la décision du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal datée du 23 mars 2017, intitulée "Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors des opérations de déneigement - vigie de la décision du 26 septembre 2016".

Résolution CA17-260014 du 16 janvier 2017 (1166957005) : Autorisation d'une dépense totale de 220 752,00 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à "Remorquage BL" pour la location de 4 remorqueuses avec opérateur, pour une durée de 3 ans, soit de 2016 à 2019, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public RPPS17-01007-OP/16-15716 (4 soumissionnaires).

Résolution CA16260342 du 5 décembre 2016 (1166957004) : Autorisation d'une dépense totale de 108 996,30 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à "Excavation Anjou inc." pour la location de deux remorqueuses avec opérateur pour une durée de 3 ans, soit de 2016 à 2019, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro 16-15650 (1 soumissionnaire).

Résolution CA16 26 0336 du 5 décembre 2016 (1160284028) : Résiliation du contrat accordé à "Autocam 2000" pour la location de six remorqueuses avec opérateurs pour une durée de 4 ans, soit de 2015 à 2019, avec possibilité de renouvellement d'une année (contrat 15-14628/RPPS15-09067-OP).

Résolution CA15 26 0249 du 8 septembre 2015 (1156957009) : octroi d'un contrat au montant de 445 643,10 \$ (taxes incluses) à "Auto Cam 2000" pour la location de 6 remorqueuses avec opérateur pour une durée de 4 ans, soit de 2015 à 2019, avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public numéro 15-14628 (1 soumissionnaire).

Résolution: CA15 26 0050 du 9 mars 2015 : Le dossier décisionnel autorisait, entre autres, une dépense additionnelle de 66 427,31 \$ (taxes incluses) pour le remorquage.

Résolution: CA14 26 0351 du 1er décembre 2014 : Le dossier décisionnel autorisait, entre autres, une dépense additionnelle de 38 937,76 \$ (taxes incluses) pour le remorquage.

Résolution: CA14 26 0006 du 13 janvier 2014 : Le dossier décisionnel autorisait, entre autres, une dépense additionnelle de 73 276,44 \$ (taxes incluses) pour la période du 1er novembre 2012 au 31 mars 2015 pour le remorquage.

Résolution CA12 260191 du 3 juillet 2012 (1122913028) : Le dossier décisionnel comprenait l'octroi du contrat de remorquage pour la période du 1er novembre 2012 au 31 mars 2015 pour une dépense de 279 041,50 \$ (taxes incluses) et qui a été octroyé à l'entreprise "Auto Cam 2000".

Résolution CA09 260204 du 6 juillet 2009 (1092913021) : Accorder à "Remorquage Taz inc.", plus bas soumissionnaire conforme pour une période de 3 hivers, soit du 1er novembre 2009 au 31 mars 2012, le contrat pour la location horaire de sept (7) remorqueuses pour les opérations de déneigement, au montant unitaire de 57 \$ / heure, pour un montant total approximatif de 337 778,44 \$ (taxes incluses) conformément à l'appel d'offres public numéro 260913S.

DESCRIPTION

Le contrat consiste à remorquer tous les véhicules en infraction quant aux interdictions de stationner lors des opérations de chargement de la neige, ceci dans le but de dégager les rues de toutes voitures stationnées en bordure de rue afin de permettre un déblaiement optimal.

JUSTIFICATION

Il est impératif que tous les secteurs de déneigement disposent de remorqueuses, afin d'assurer la bonne marche des opérations de déneigement. L'arrondissement requiert le service de quatre (4) remorqueuses avec opérateur dans cet appel d'offre.

L'AO 18-16995 a reçu deux offres de soumissionnaires dont un qui n'était pas conforme techniquement.

L'entrepreneur REM Groupe Extrême inc est donc le seul soumissionnaire éligible.

Plus bas soumissionnaire:

L'entrepreneur REM Groupe Extrême inc : 4 appareils à 175,00 \$ par heure

Soumission 18-16995 - Tableau d'analyse - Sommaire

Date publication AO:	23-mai-18
Date Addenda 1:	08-juin-18
Date fin/ouverture des soumission AO:	26-juin-18

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL
1 REM Groupe extrême inc.	504 000,00 \$
Dernière estimation réalisée	480 000,00 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - estimation)	24 000,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((La plus basse conforme - estimation)/estimation)x100	5,00%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((La deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (La plus haute conforme - plus basse conforme)	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((La plus haute conforme - plus basse conforme)/la plus basse)x100	N/A
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)	504 000,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions conformes- la plus basse)/plus basse)x100	N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total requis pour la location de ses quatre remorqueuses est de 579 474 \$ (taxes incluses). Le montant requis pour assurer les opérations en 2018 est prévu au budget de la Division de la voirie, activité déblaiement et chargement de la neige pour l'année 2018 et la partie 2019 sera priorisé dans le budget 2019.

Les crédits votés représentent une dépense nette de 529 137 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la présence de remorqueuses, il est difficile de réaliser les travaux de déneigement de façon adéquate et de s'assurer que les rues seront complètement dégagées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du contrat au CA : 4 septembre 2018

Début du contrat : 1er novembre 2018

Fin du contrat : 30 avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Katerine ROWAN, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Katerine ROWAN, 30 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxence DEVITRY
agent(e) technique en ingenierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Ronald FORLINI
Chef de division EESM

Le : 2018-08-21



Dossier # : 1187445004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 267 661,80 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « Entreprise Vaillant (1994)» pour la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour le déneigement de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie pour une période de 12 mois – Appel d'offres public numéro RPPS18-04037-OP / 18-16993

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 267 661,8\$ (taxes incluses) à « Entreprise Vaillant (1994)» pour la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour le déneigement des arrondissements de Rosemont—La Petite-Patrie pour 12 mois – Appel d'offres public numéro RPPS18-04037-OP / 18-16993, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-22 17:14

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187445004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 267 661,80 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « Entreprise Vaillant (1994)» pour la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour le déneigement de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie pour une période de 12 mois – Appel d'offres public numéro RPPS18-04037-OP / 18-16993

CONTENU

CONTEXTE

Présentement, le déneigement de l'arrondissement est réalisé par l'entremise de trois contrats de déneigement. Les contrats de déneigement sont des contrats complets sur des territoires définis de l'arrondissement, couvrant le déneigement, le chargement et le transport de la neige au lieu d'élimination (contrats dits de type "N"). Depuis 2009, ces contrats comprennent également l'épandage de fondants et d'abrasifs sur les trottoirs du territoire visé par chacun de ces contrats.

Le déneigement du reste du territoire de l'arrondissement se fait par des équipes conjointes de la Ville et de l'externe, c'est-à-dire des équipes d'employés municipaux combinés avec des équipes externes effectuant le transport au lieu d'élimination (contrats dits de type "T"). Pour réaliser le déneigement de ce territoire, l'arrondissement utilise son propre équipement, mais pour certains appareils spécialisés, il doit également octroyer des contrats pour s'assurer de la disponibilité de ces appareils lorsqu'ils sont requis. Des contrats de location d'équipements avec opérateur doivent en conséquence être préparés et octroyés.

L'appel d'offres concernait les équipements suivants :

- trois auto niveleuses
- trois tracteurs-chargeurs

Afin d'assurer le maintien du service de déneigement sur l'ensemble de son territoire, l'arrondissement doit octroyer de nouveaux contrats de location d'équipements avec opérateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA15 26 0205 du 6 juillet 2015: Octroi d'un contrat au montant de 532 334,25 \$, taxes incluses, à « Entreprise Vaillant », pour la location de trois autoniveleuses avec opérateurs pour l'année 2015 à 2019 avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public 15-14523 (2 soumissionnaires) (GDD 1156957006).

Résolution: CA15 26 0050 du 9 mars 2015 : D'autoriser une dépense additionnelle de 227 495,48 \$ taxes incluses pour la location horaire d'équipements avec opérateurs pour les opérations de déneigement, établissant ainsi la valeur de la dépense totale des contrats visés à 2 139 544,38 \$. (GDD 1154250002).

Résolution: CA14 26 0351 du 1er décembre 2014 : Augmentation de la valeur totale des contrats de 185 427,20 \$ (taxes incluses) pour la location horaire d'équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement portant ainsi la dépense totale à 1 912 048,90 \$ pour les contrats visés – Appels d'offres 12-12089 (RPPS12-02021-OP – 6 soumissionnaires) et 12-12395 (RPPS12-08060-OP – 5 soumissionnaires) – Contrats déjà octroyés sur une base d'heures minimum garanties (GDD 1146029001).

Résolution: CA14 26 0006 du 13 Janvier 2014 : Autorisation d'une dépense totale de 573 451,20 \$ pour la location horaire d'équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement - Appels d'offres 12-12089 et 12-12395, contrats déjà octroyés sur une base d'heures minimum garanties (GDD 1132913045).

Résolution CA12 260287 du 1 octobre 2012 : Autorisation d'une dépense totale de 758 662,50 \$ et octroi de six (6) contrats pour la location horaire d'équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement - Appel d'offres public numéro 12-12395 (5 soumissionnaires).

Résolution CA12 260191 du 3 juillet 2012 (1122913028) : Autorisation d'une dépense de 394 508,00 \$ et octroi de sept 7 contrats pour la location horaire d'équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement - Appel d'offres public numéro 12-12089 - (6 soumissionnaires).

Résolution CA12 260053 du 12 mars 2012 (1122913004) : Autorisation d'un lancement d'appels d'offres publics requis pour le déneigement, incluant les contrats de déneigement (secteurs N-31, N-32 et N-33), le transport de neige, la location d'équipements avec et sans opérateur - Autorisation d'une dépense supplémentaire de 265 845,35 \$ et prolongation du contrat octroyé à Longus Équipement Inc., pour la location d'équipements pour le déblaiement et le déneigement des rues pour les années 2007 à 2012 - Montant total approximatif de 1 329 226,75 \$, taxes incluses.

Résolution CA10 260008 du 18 janvier 2010 (1092913044) : D'approuver la cession du contrat de location horaire d'une rétrocaveuse (avec opérateur) 2009-2012 à Excavation R. Lécuyer & Fils inc., initialement octroyé à Entreprises Daniel Robert inc. en vertu de la résolution CA09 260253 adoptée par le conseil d'arrondissement de Rosemont –La Petite-Patrie le 17 août 2009.

Résolution CA09 260253 du 17 août 2009 (1092913036): De retenir l'option B et d'accorder à « Entreprises Daniel Robert inc. », unique et plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2012, le contrat pour la location horaire d'une (1) rétrocaveuse, au montant unitaire de 80 \$ / heure, pour un montant total approximatif de 225 750 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 260918S.

Résolution CA09 260204 du 6 juillet 2009 (1092913021): D'accorder à Remorquage Taz inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 3 hivers, soit du 1er novembre 2009 au 31 mars 2012, le contrat pour la location horaire de sept (7) remorqueuses pour les opérations de déneigement, au montant unitaire de 57 \$ / heure, pour un montant total approximatif de 337 778,44 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 260913S.

Résolution CA09 260205 du 6 juillet 2009 modifiée par la résolution CA09 260356 du 7 décembre 2009 (1092913024): D'accorder à Transport Rosemont inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 3 hivers, soit du 1er novembre 2009 au 31 mars 2012, les contrats pour la location horaire de trois (3) autoniveleuses et de trois (3) tracteurs pour les opérations de déneigement, au montant unitaire de 89,50 \$ / heure, 94,40 \$ / heure et 89,50 \$ / heure pour les autoniveleuses et de 94,40 \$ / heure, 99,50 \$ / heure et 99,40 \$ / heure pour les tracteurs, pour un montant total approximatif de 575 696,36 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 260913S.

DESCRIPTION

Description des contrats de location d'appareils avec opérateur :

Des contrats individuels de location d'équipements avec opérateur ont été préparés par fournisseurs pour trois auto niveleuses et trois tracteurs-chargeurs.

Ces équipements seront payés en fonction des heures travaillées. L'entretien de l'équipement est également à la charge de l'entrepreneur. Pour les auto niveleuses, le nombre d'heures garanti est en moyenne de 250 par hiver par appareil pour la durée du contrat.

Appel d'offres :

Selon les règles administratives, les documents d'appel d'offres ont été préparés par la Direction de l'approvisionnement en collaboration avec la Direction des travaux publics de l'arrondissement. L'appel d'offres a été publié sur SEAO et les soumissions ont été ouvertes le 03 juillet 2018 à l'Hôtel de Ville de Montréal.

Au total, 1 soumissionnaire a soumis des prix pour la location de trois (3) autoniveleuses :

Plus bas soumissionnaires:

Entreprise Vaillant : 3 appareils à 194,00 \$ par heure

Recommandation :

Compte tenu de ce qui précède, la Direction des travaux publics recommande de :

- Octroyer un contrat de location horaire de trois autoniveleuses avec opérateur à Entreprise Vaillant aux prix unitaire de sa soumission, soit 194,00 \$ par heure pour 3 appareils. Cela pour la durée d'une saison, soit du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019.

JUSTIFICATION

L'AO 18-16993 a reçu trois soumissionnaires dont une seule offre pour les lots 1-2 et 3 (location d'une autoniveleuse avec opérateur pour le déneigement) . L'entrepreneur "Entreprise Vaillants (1994)" est donc le seul soumissionnaire éligible.

Soumission 18-16993 - Tableau d'analyse - Sommaire

Date publication AO: 13-juin-18
 Date Addenda 1: 21-juin-18
 Date fin/ouverture des soumission AO: 03-juil-18

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL (tx in)
1 Entreprise Vaillant (1994)	267 661,80 \$
2	
Dernière estimation réalisée	216 654,29 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - estimation)	51 007,51 \$
Ecart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((La plus basse conforme - estimation)/estimation)x100	23,54%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((La deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (La plus haute conforme - plus basse conforme)	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((La plus haute conforme - plus basse conforme)/la plus basse)x100	N/A
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)	267 661,80 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes- la plus basse)/plus basse)x100	N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total requis pour la location de ses autoniveleuses est de 267 661,80 \$ (taxes incluses). Le montant requis pour assurer les opérations en 2018 est prévu au budget de la Division de la voirie, activité déblaiement et chargement de la neige pour l'année 2018 et la partie 2019 sera priorisé dans le budget 2019.

Les crédits votés représentent une dépense nette de 244 410,90 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du contrat au CA : 4 septembre 2018

Début du contrat : 1 novembre 2018

Fin du contrat : 30 avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxence DEVITRY
agent(e) technique en ingenierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Ronald FORLINI
Chef de division EESM

Le : 2018-08-21



Dossier # : 1187445005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 65 305,80 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à «Les Entreprises Daniel Robert» pour la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour le déneigement de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie pour une période de 12 mois – Appel d'offres public numéro RPPS18-04037-OP / 18-16993

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 65 305,8\$, taxes incluses, à « Les Entreprises Daniel Robert», pour la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour le déneigement des arrondissements de Rosemont—La Petite-Patrie pour 12 mois – Appel d'offres public numéro RPPS18-04037-OP / 18-16993, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-22 17:16

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187445005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 65 305,80 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à «Les Entreprises Daniel Robert» pour la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour le déneigement de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie pour une période de 12 mois – Appel d'offres public numéro RPPS18-04037-OP / 18-16993

CONTENU

CONTEXTE

Présentement, le déneigement de l'arrondissement est réalisé par l'entremise de trois contrats de déneigement. Les contrats de déneigement sont des contrats complets sur des territoires définis de l'arrondissement, couvrant le déneigement, le chargement et le transport de la neige au lieu d'élimination (contrats dits de type "N"). Depuis 2009, ces contrats comprennent également l'épandage de fondants et d'abrasifs sur les trottoirs du territoire visé par chacun de ces contrats.

Le déneigement du reste du territoire de l'arrondissement se fait par des équipes conjointes de la Ville et de l'externe, c'est-à-dire des équipes d'employés municipaux combinés avec des équipes externes effectuant le transport au lieu d'élimination (contrats dits de type "T"). Pour réaliser le déneigement de ce territoire, l'arrondissement utilise son propre équipement, mais pour certains appareils spécialisés, il doit également octroyer des contrats pour s'assurer de la disponibilité de ces appareils lorsqu'ils sont requis. Des contrats de location d'équipements avec opérateur doivent en conséquence être préparés et octroyés.

L'appel d'offres concernait les équipements suivants :

- trois auto niveleuses
- trois tracteurs-chargeurs

Afin d'assurer le maintien du service de déneigement sur l'ensemble de son territoire, l'arrondissement doit octroyer de nouveaux contrats de location d'équipements avec opérateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA15 26 0203 du 6 juillet 2015 : Octroi d'un contrat au montant de 277 089,75 \$, taxes incluses, à Les Entreprises Daniel Robert Inc., pour la location d'équipements de tracteur chargeur de déneigement pour l'année 2015 à 2019 avec possibilité de renouvellement d'une année – Appel d'offres public numéro 15-14523 (6 soumissionnaires).

Résolution: CA15 26 0050 du 9 mars 2015 : D'autoriser une dépense additionnelle de 227 495,48 \$ taxes incluses pour la location horaire d'équipements avec opérateurs pour les opérations de déneigement, établissant ainsi la valeur de la dépense totale des contrats visés à 2 139 544,38 \$. (GDD 1154250002)

Résolution: CA14 26 0351 du 1er décembre 2014 : Augmentation de la valeur totale des contrats de 185 427,20 \$ (taxes incluses) pour la location horaire d'équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement portant ainsi la dépense totale à 1 912 048,90 \$ pour les contrats visés – Appels d'offres 12-12089 (RPPS12-02021-OP – 6 soumissionnaires) et 12-12395 (RPPS12-08060-OP – 5 soumissionnaires) – Contrats déjà octroyés sur une base d'heures minimum garanties (GDD 1146029001)

Résolution: CA14 26 0006 du 13 Janvier 2014 : Autorisation d'une dépense totale de 573 451,20 \$ pour la location horaire d'équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement - Appels d'offres 12-12089 et 12-12395, contrats déjà octroyés sur une base d'heures minimum garanties (GDD 1132913045)

Résolution CA12 260287 du 1 octobre 2012 : Autorisation d'une dépense totale de 758 662,50 \$ et octroi de six (6) contrats pour la location horaire d'équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement - Appel d'offres public numéro 12-12395 (5 soumissionnaires)

Résolution CA12 260191 du 3 juillet 2012 (1122913028) : Autorisation d'une dépense de 394 508,00 \$ et octroi de sept 7 contrats pour la location horaire d'équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement - Appel d'offres public numéro 12-12089 - (6 soumissionnaires)

Résolution CA12 260053 du 12 mars 2012 (1122913004) : Autorisation d'un lancement d'appels d'offres publics requis pour le déneigement, incluant les contrats de déneigement (secteurs N-31, N-32 et N-33), le transport de neige, la location d'équipements avec et sans opérateur - Autorisation d'une dépense supplémentaire de 265 845,35 \$ et prolongation du contrat octroyé à Longus Équipement Inc., pour la location d'équipements pour le déblaiement et le déneigement des rues pour les années 2007 à 2012 - Montant total approximatif de 1 329 226,75 \$, taxes incluses

Résolution CA10 260008 du 18 janvier 2010 (1092913044) : D'approuver la cession du contrat de location horaire d'une rétrocaveuse (avec opérateur) 2009-2012 à Excavation R. Lécuyer & Fils inc., initialement octroyé à Entreprises Daniel Robert inc. en vertu de la résolution CA09 260253 adoptée par le conseil d'arrondissement de Rosemont –La Petite-Patrie le 17 août 2009.

Résolution CA09 260253 du 17 août 2009 (1092913036): De retenir l'option B et d'accorder à « Entreprises Daniel Robert inc. », unique et plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2012, le contrat pour la location horaire d'une (1) rétrocaveuse, au montant unitaire de 80 \$ / heure, pour un montant total approximatif de 225 750 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 260918S.

Résolution CA09 260204 du 6 juillet 2009 (1092913021): D'accorder à Remorquage Taz inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 3 hivers, soit du 1er novembre 2009 au 31 mars 2012, le contrat pour la location horaire de sept (7) remorqueuses pour les opérations de déneigement, au montant unitaire de 57 \$ / heure, pour un montant total approximatif de 337 778,44 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 260913S.

Résolution CA09 260205 du 6 juillet 2009 modifiée par la résolution CA09 260356 du 7 décembre 2009 (1092913024): D'accorder à Transport Rosemont inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 3 hivers, soit du 1er novembre 2009 au 31 mars 2012, les contrats pour la location horaire de trois (3) autoniveleuses et de trois (3) tracteurs pour les opérations de déneigement, au montant unitaire de 89,50 \$ / heure, 94,40 \$ / heure et 89,50 \$ / heure pour les autoniveleuses et de 94,40 \$ / heure, 99,50 \$ / heure et 99,40 \$ / heure pour les tracteurs, pour un montant total approximatif de 575 696,36 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public # 260913S. »

DESCRIPTION

Description des contrats de location d'appareils avec opérateur :

Des contrats individuels de location d'équipements avec opérateur ont été préparés par fournisseurs pour trois autoniveleuses et trois tracteurs-chargeurs;

Ces équipements seront payés en fonction des heures travaillées. L'entretien de l'équipement est également à la charge de l'entrepreneur. Pour les tracteurs-chargeurs, le nombre d'heures garanti est en moyenne de 250 par hiver par appareil pour la durée du contrat.

Appel d'offres:

Selon les règles administratives, les documents d'appel d'offres ont été préparés par la Direction de l'approvisionnement en collaboration avec une équipe de la Direction des travaux publics de l'arrondissement. L'appel d'offres a été publié sur SEAO et les soumissions ont été ouvertes le 03 juillet 2018 à l'Hôtel de Ville de Montréal.

Au total, 1 soumissionnaire a soumis des prix pour la location d'un (1) tracteur-chargeur :

Plus bas soumissionnaires :

Les Entreprises Daniel Robert : 1 appareils à 142,00 \$ par heure

Recommandation :

Compte tenu de ce qui précède, la Direction des travaux publics recommande de :

- Octroyer un contrat de location horaire d'un tracteur chargeur avec opérateur à Les Entreprises Daniel Robert au prix unitaire de sa soumission, soit 142,00 \$ par heure pour un (1) appareil. Cela pour la durée d'une saison, soit du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019.

JUSTIFICATION

L'AO 18-16993 a reçu trois soumissionnaires dont deux (2) offres pour le lot 4 (location d'un tracteur-chargeur articulé avec opérateur pour le déneigement).

Par contre, le deuxième soumissionnaire ayant une seule garantie de soumission, avec un seul lot jugé conforme administrativement, le lot 4 est attribué au seul soumissionnaire conforme.

L'entrepreneur "Les Entreprises Daniel Robert" est donc le seul soumissionnaire éligible.

Soumission 18-16993 - Tableau d'analyse - Sommaire

Date publication AO: 13-juin-18
 Date Addenda 1: 21-juin-18
 Date fin/ouverture des soumission AO: 03-juil-18

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		TOTAL (tx in)
1	Les Entreprises Daniel Robert	65 305,80 \$
2		
Dernière estimation réalisée		57 639,27 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - estimation)	7 666,53 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((La plus basse conforme - estimation)/estimation)x100	13,30%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((La deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (La plus haute conforme - plus basse conforme)	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((La plus haute conforme - plus basse conforme)/la plus basse)x100	N/A
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)	65 305,80 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions conformes- la plus basse)/plus basse)x100	N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total requis pour la location de son tracteur chargeur est de 65 305,80 \$ (taxes incluses). Le montant requis pour assurer les opérations en 2018 est prévu au budget de la Division de la voirie, activité déblaiement et chargement de la neige pour l'année 2018 et la partie 2019 sera priorisé dans le budget 2019.

Les crédits votés représentent une dépense nette de 59 632,90 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du contrat au CA : 4 septembre 2018

Début du contrat : 1er novembre 2018

Fin du contrat : 30 avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxence DEVITRY
agent(e) technique en ingenierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Ronald FORLINI
Chef de division EESM

Le : 2018-08-21



Dossier # : 1187445006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 55 873,25 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à «2734-6584 Québec inc» pour la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour le déneigement de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie pour 12 mois – Appel d'offres public numéro RPPS18-04037-OP / 18-16993

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 55 873,25\$, taxes incluses, à « 2734-6584 Québec inc», pour la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour le déneigement des arrondissements de Rosemont—La Petite-Patrie pour 12 mois – Appel d'offres public numéro RPPS18-04037-OP / 18-16993, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-22 17:18

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187445006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 55 873,25 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à «2734-6584 Québec inc» pour la location d'équipements mécaniques avec opérateurs pour le déneigement de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie pour 12 mois – Appel d'offres public numéro RPPS18-04037-OP / 18-16993

CONTENU

CONTEXTE

Présentement, le déneigement de l'arrondissement est réalisé par l'entremise de trois contrats de déneigement. Les contrats de déneigement sont des contrats complets sur des territoires définis de l'arrondissement, couvrant le déneigement, le chargement et le transport de la neige au lieu d'élimination (contrats dits de type "N"). Depuis 2009, ces contrats comprennent également l'épandage de fondants et d'abrasifs sur les trottoirs du territoire visé par chacun de ces contrats.

Le déneigement du reste du territoire de l'arrondissement se fait par des équipes conjointes de la Ville et de l'externe, c'est-à-dire des équipes d'employés municipaux combinés avec des équipes externes effectuant le transport au lieu d'élimination (contrats dits de type "T"). Pour réaliser le déneigement de ce territoire, l'arrondissement utilise son propre équipement, mais pour certains appareils spécialisés, il doit également octroyer des contrats pour s'assurer de la disponibilité de ces appareils lorsqu'ils sont requis. Des contrats de location d'équipements avec opérateur doivent en conséquence être préparés et octroyés.

L'appel d'offres concernait les équipements suivants :

- trois auto niveleuses;
- trois tracteurs-chargeurs;

Afin d'assurer le maintien du service de déneigement sur l'ensemble de son territoire, l'arrondissement doit octroyer de nouveaux contrats de location d'équipements avec opérateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA15 260202 du 6 juillet 2015 :Octroi d'un contrat au montant de 141 131,82 \$, taxes incluses, à « 2734-6584 Québec inc. », pour la location d'un tracteur chargeur avec opérateur pour l'année 2015 à 2019 avec possibilité de renouvellement d'une année - Appel d'offres public 15-14523 (6 soumissionnaires)

Résolution: CA15 26 0050 du 9 mars 2015 : D'autoriser une dépense additionnelle de 227 495,48 \$ taxes incluses pour la location horaire d'équipements avec opérateurs pour les opérations de déneigement, établissant ainsi la valeur de la dépense totale des contrats visés à 2 139 544,38 \$. (GDD 1154250002)

Résolution: CA14 26 0351 du 1er décembre 2014 : Augmentation de la valeur totale des contrats de 185 427,20 \$ (taxes incluses) pour la location horaire d'équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement portant ainsi la dépense totale à 1 912 048,90 \$ pour les contrats visés – Appels d'offres 12-12089 (RPPS12-02021-OP – 6 soumissionnaires) et 12-12395 (RPPS12-08060-OP – 5 soumissionnaires) – Contrats déjà octroyés sur une base d'heures minimum garanties (GDD 1146029001)

Résolution: CA14 26 0006 du 13 Janvier 2014 : Autorisation d'une dépense totale de 573 451,20 \$ pour la location horaire d'équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement - Appels d'offres 12-12089 et 12-12395, contrats déjà octroyés sur une base d'heures minimum garanties (GDD 1132913045)

Résolution CA12 260287 du 1 octobre 2012 : Autorisation d'une dépense totale de 758 662,50 \$ et octroi de six (6) contrats pour la location horaire d'équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement - Appel d'offres public numéro 12-12395 (5 soumissionnaires)

Résolution CA12 260191 du 3 juillet 2012 (1122913028) : Autorisation d'une dépense de 394 508,00 \$ et octroi de sept 7 contrats pour la location horaire d'équipements avec opérateur pour les opérations de déneigement - Appel d'offres public numéro 12-12089 - (6 soumissionnaires)

Résolution CA12 260053 du 12 mars 2012 (1122913004) : Autorisation d'un lancement d'appels d'offres publics requis pour le déneigement, incluant les contrats de déneigement (secteurs N-31, N-32 et N-33), le transport de neige, la location d'équipements avec et sans opérateur - Autorisation d'une dépense supplémentaire de 265 845,35 \$ et prolongation du contrat octroyé à Longus Équipement Inc., pour la location d'équipements pour le déblaiement et le déneigement des rues pour les années 2007 à 2012 - Montant total approximatif de 1 329 226,75 \$, taxes incluses

Résolution CA10 260008 du 18 janvier 2010 (1092913044) : D'approuver la cession du contrat de location horaire d'une rétrocaveuse (avec opérateur) 2009-2012 à Excavation R. Lécuyer & Fils inc., initialement octroyé à Entreprises Daniel Robert inc. en vertu de la résolution CA09 260253 adoptée par le conseil d'arrondissement de Rosemont –La Petite-Patrie le 17 août 2009.

Résolution CA09 260253 du 17 août 2009 (1092913036): De retenir l'option B et d'accorder à « Entreprises Daniel Robert inc. », unique et plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2012, le contrat pour la location horaire d'une (1) rétrocaveuse, au montant unitaire de 80 \$ / heure, pour un montant total approximatif de 225 750 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 260918S.

Résolution CA09 260204 du 6 juillet 2009 (1092913021): D'accorder à Remorquage Taz inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 3 hivers, soit du 1er novembre 2009 au 31 mars 2012, le contrat pour la location horaire de sept (7) remorqueuses pour les opérations de déneigement, au montant unitaire de 57 \$ / heure, pour un montant total approximatif de 337 778,44 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 260913S.

Résolution CA09 260205 du 6 juillet 2009 modifiée par la résolution CA09 260356 du 7 décembre 2009 (1092913024): D'accorder à Transport Rosemont inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 3 hivers, soit du 1er novembre 2009 au 31 mars 2012, les contrats pour la location horaire de trois (3) autoniveleuses et de trois (3) tracteurs pour les opérations de déneigement, au montant unitaire de 89,50 \$ / heure, 94,40 \$ / heure et 89,50 \$ / heure pour les autoniveleuses et de 94,40 \$ / heure, 99,50 \$ / heure et 99,40 \$ / heure pour les tracteurs, pour un montant total approximatif de 575 696,36 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 260913S. »

DESCRIPTION

Description des contrats de location d'appareils avec opérateur :

Des contrats individuels de location d'équipements avec opérateur ont été préparés par fournisseurs.

- trois autoniveleuses
- trois tracteurs-chargeurs

Ces équipements seront payés en fonction des heures travaillées. L'entretien de l'équipement est également à la charge de l'entrepreneur. Pour les tracteurs-chargeurs, le nombre d'heures garanti est en moyenne de 250 par hiver par appareil pour la durée du contrat.

Appel d'offres :

Selon les règles administratives, les documents d'appel d'offres ont été préparés par la Direction de l'approvisionnement en collaboration avec une équipe de la Direction des travaux publics de l'arrondissement. L'appel d'offres a été publié sur SEAO et les soumissions ont été ouvertes le 03 juillet 2018 à l'Hôtel de Ville de Montréal.

Au total, 1 soumissionnaire a soumis des prix pour la location d'un (1) tracteur-chargeur :

Plus bas soumissionnaires :

2734-6584 Québec inc : 1 appareils à 121,49 \$ par heure

Recommandation:

Compte tenu de ce qui précède, la Direction des travaux publics recommande de :

- Octroyer un contrat de location horaire d'un tracteur chargeur avec opérateur à 2734-6584 Québec inc au prix unitaire de sa soumission, soit 121,49 \$ par heure pour un (1) appareil. Cela pour la durée d'une saison, soit du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019.

JUSTIFICATION

L'AO 18-16993 a reçu trois soumissionnaires dont une seule offre pour le lot 5 (location d'un tracteur-chargeur articulé avec opérateur pour le déneigement). L'entrepreneur "2734-6584 Québec inc" est donc le seul soumissionnaire éligible.

Soumission 18-16993 - Tableau d'analyse - Sommaire

Date publication AO: 13-juin-18
 Date Addenda 1: 21-juin-18
 Date fin/ouverture des soumission AO: 03-juil-18

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL (tx in)
1 2734-6584 Quebec inc	55 873,25 \$
2	
Dernière estimation réalisée	50 132,00 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - estimation)	5 741,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((La plus basse conforme - estimation)/estimation)x100	11,45%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((La deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (La plus haute conforme - plus basse conforme)	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((La plus haute conforme - plus basse conforme)/la plus basse)x100	N/A
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)	55 873,25 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions conformes- la plus basse)/plus basse)x100	N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total requis pour la location de ce tracteur chargeur est de 55 873,25 \$ (taxes incluses). Le montant requis pour assurer les opérations en 2018 est prévu au budget de la Division de la voirie, activité déblaiement et chargement de la neige pour l'année 2018 et la partie 2019 sera priorisé dans le budget 2019.

Les crédits votés représentent une dépense nette de 51 019,72 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du contrat au CA : 4 septembre 2018

Début du contrat : 1 novembre 2018

Fin du contrat : 30 avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxence DEVITRY
agent(e) technique en ingenierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Ronald FORLINI
Chef de division EESM

Le : 2018-08-21



Dossier # : 1180963046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 119 190,97\$, taxes incluses - Octoyer un contrat à « E2R Inc.» pour l'exécution de travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc en fonte ductile au parc Père-Marquette RPPV18-06051-OP (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense totale de 119 190,97 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc en fonte ductile au parc Père-Marquette ainsi que l'installation d'une seconde en parallèle.

D'accorder à « E2R Inc. », le mandat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 119 190,97 \$, taxes incluses et selon les conditions de l'appel d'offres public RPPS18-06051-OP.

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-23 10:48

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180963046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 119 190,97\$, taxes incluses - Octoyer un contrat à « E2R Inc.» pour l'exécution de travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc en fonte ductile au parc Père-Marquette RPPV18-06051-OP (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans l'objectif d'assurer la viabilité des infrastructures de la partie sud du parc Père-Marquette, l'arrondissement désire procéder au remplacement de la conduite d'aqueduc existante alimentant celle-ci. De plus, en prévision d'éventuels besoins supplémentaires, une seconde conduite sera installée en parallèle à la conduite existante qui sera remplacée.

Par le passé, la division des actifs de voirie a procédé à plusieurs réparations ponctuelles de la conduite. Aujourd'hui, elle constate que cette conduite a atteint la fin de sa vie utile, et qu'il est nécessaire de procéder au changement complet de celle-ci.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

NA

DESCRIPTION

Les travaux prévus dans le cadre du présent appel d'offres consistent au remplacement de la conduite d'aqueduc existante alimentant la partie sud du parc Père-Marquette ainsi que l'ajout d'une seconde conduite en parallèle bouchonnée aux deux (2) extrémités en prévision de futurs besoins supplémentaires.

Voici un résumé des soumissions reçues (**taxes et contingences comprises**) :

Date publication AO:	04-juil-18			
Date fin/ouverture des soumission AO:	20-juil-18			
Soumissionnaires conformes	Prix Travaux	Contingences	Grand totaux	Rang
Les Entreprises Ventec Inc.	133 908,63 \$	13 390,86 \$	169 357,58 \$	2
E2R Inc.	94 242,60 \$	9 424,26 \$	119 190,97 \$	1
Les Entreprises Canbec Construction Inc	187 000,39 \$	18 700,04 \$	236 504,07 \$	3
Estimation finale (Arrondissement)			138 450,07 \$	
Plus basse soumission			119 190,97 \$	
Deuxième plus basse soumission			169 357,58 \$	
Coût moyen des soumissions			175 017,54 \$	
Écart entre la plus basse et la dernière estimation			-19 259,10 \$	-14%
Écart entre la deuxième plus basse et la dernière estimation (Arrondissement)			30 907,51 \$	26%
Écart entre la plus haute et la plus basse			117 313,10 \$	98%
Écart entre la moyenne et la plus basse			55 826,57 \$	47%

Les travaux étaient estimés à **138 450,07 \$**, une différence de **19 259,10 \$**, soit **14 %** en moins avec l'estimation finale de l'Arrondissement avec le plus bas soumissionnaire conforme et éligible.

Les plus grands écarts se trouvent dans les items d'excavation et celui de la pose de terre de culture où les prix de l'Arrondissement étaient nettement supérieurs à ceux du soumissionnaire le plus bas. Les autres prix soumis correspondent à ceux estimés par l'Arrondissement et à ceux du marché.

En conséquence, la Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'accorder le contrat à « **E2R Inc.**», plus bas soumissionnaire conforme au montant de **119 190,97 \$** taxes incluses.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour la réalisation du présent projet. Elle recommande, en conséquence, d'utiliser les services d'entrepreneurs externes pour celui-ci. Une autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et une attestation fiscale de revenu Québec sont requises pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire « E2R Inc. » détient l'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour contracter avec un organisme public, l'autorisation est valide jusqu'au 25 juin 2019. Le plus bas soumissionnaire détient l'Attestation de Revenu Québec en date du 9 juillet 2018, valide jusqu'au 31 octobre 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de la dépense est de **119 190,97 \$** taxes incluses, ce qui représente une dépense nette pour l'Arrondissement de **108 837,24 \$**, pour le remplacement de la conduite d'aqueduc existante et l'aménagement d'une deuxième en parallèle.

Le budget est prévu au **PTI 2018-2020** de l'arrondissement de Rosemont La Petite-Patrie.

Considérant le fait que la conduite existante a atteint la fin de sa vie utile, ce projet permettra d'éviter à l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie des réparations ponctuelles qui au final se seraient avérées une dépense totale supplémentaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il n'y aura plus de travaux de réparation ponctuelle de la conduite d'aqueduc au parc Père-Marquette. De surcroît, dans l'éventualité de besoins supplémentaires en terme de capacité hydraulique, l'Arrondissement n'aura pas besoin de procéder à des travaux d'ajout d'une seconde conduite d'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux prévus à la mi-septembre 2018 pour une durée de deux (2) semaines.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Validation du processus d'approvisionnement :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Katerine ROWAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alex LALLIER-CARBONNEAU
ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Le : 2018-08-21



Dossier # : 1184646004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 129 972,08 \$, taxes incluses incluant des frais incidents au montant de 22 246,25 \$ taxes incluses – Accorder un contrat au montant de 107 725,83\$ à « Installation Jeux-Tec inc. », pour la fourniture de mobiliers urbains dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Shamrock – Appel d'offres public 18-16821 / RPPV18-02023-OP (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 129 972,08 \$, taxes incluses, pour la fourniture de mobiliers urbains dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Shamrock, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à « Installation Jeux-Tec Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 129 972,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 18-16821 / RPPV18-02023-OP (2 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-22 07:47

Signataire : Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184646004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 129 972,08 \$, taxes incluses incluant des frais incidents au montant de 22 246,25 \$ taxes incluses – Accorder un contrat au montant de 107 725,83\$ à « Installation Jeux-Tec inc. », pour la fourniture de mobiliers urbains dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Shamrock – Appel d’offres public 18-16821 / RPPV18-02023-OP (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de réaménagement de la « place Shamrock » s'inscrit dans une vision d'un meilleur équilibre entre la place de la voiture en milieu urbain et les autres usagers ainsi que dans le cadre d'une redéfinition de l'usage de la rue comme milieu de vie. En 2016, l'avenue Shamrock a été retenue par le Programme d’implantation de rues piétonnes et partagées de la Ville de Montréal (PIRPP), dont le financement contribuera à la mise en place d'aménagements permanents.

Une consultation publique, ayant permis de dresser un bilan complet des expériences d'aménagement menées à ce jour par l'Arrondissement, a été tenue à l'automne 2016 par le Centre d'écologie urbaine de Montréal. Cette consultation a également permis d'établir les principes et les orientations d'aménagement devant guider le réaménagement permanent de l'avenue Shamrock.

À la lumière de l'évolution du quartier et de l'expérience positive tirée des interventions temporaires, l'avenue Shamrock et les abords du marché Jean-Talon sont dorénavant prêts à faire l'objet d'un réaménagement permanent devant répondre aux attentes de l'ensemble des riverains et des visiteurs de la Petite Italie et du marché Jean-Talon. Dans ce contexte, l'Arrondissement a mandaté la firme «Rousseau Lefebvre inc.» en conception d'aménagement du domaine public afin d'élaborer un concept qui a fait l'objet d'une présentation publique en juin 2017. À la suite du concept retenu, l'Arrondissement a mandaté «Les Services EXP inc.» pour la préparation d'une étude d'avant-projet définitif et des plans et devis afin de lancer l'appel d'offres de construction en 2018.

Dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Shamrock et de la place du marché Jean-Talon, un appel d'offres public a été lancé pour la fourniture de mobiliers urbains.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 26 0125 / CM18 0822: Autorisation d'une dépense totale de 4 509 424,62 \$, taxes incluses – Autorisation d'un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu

pour un montant de 467 264,70 \$ – Recommandation au conseil municipal : Autoriser une dépense de 881 926,24 \$ et octroyer un contrat au montant de 4 962 271,60 \$, taxes incluses, à « Ramcor Construction inc. » pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boul. Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon, incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock – Appel d'offres public numéro RPPV18-02020-OP (3 soumissionnaires)

CA18 26 0057 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : IGF Axiom inc. (642 664,26 \$, taxes incluses - Contrat 1) et Les Consultants S.M. inc. (704 819,75 \$, taxes incluses - Contrat 2), pour la surveillance et la conception des travaux de voirie, d'infrastructures souterraines, d'éclairage, d'électricité et de circulation (2018-2020) - Appel d'offres public RPPS18-01015-OP (7 soumissionnaires) - Approbation des projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à l'entreprise « Installation Jeux-Tec inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et installation de mobiliers sur mesure pour le projet « Avenue Shamrock ».

Afin de poursuivre le projet de réaménagement permanent de l'avenue Shamrock, l'appel d'offres public 18-16821 pour la fourniture, la livraison et l'installation a été lancé le 27 juin 2018.

Les biens à fournir, livrer et installer se résument ainsi :

- deux bancs linéaires;
- deux bancs arqués;
- un boîtier pour le service électrique sur le banc arqué.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 juillet 2018, à 13 h 30. Il y a eu sept (7) preneurs de cahier des charges : deux (2) soumissionnaires et cinq (5) désistements.

Les raisons des désistements sont les suivantes :

- le projet ne se situe pas dans leur secteur (2);
- le preneur est un sous-traitant d'un soumissionnaire (1);
- aucune réponse (2).

L'entreprise « Installation Jeux-Tec inc.» a présenté la plus basse soumission conforme pour un montant total de 107 725,83 \$, taxes incluses.

Le montant à autoriser prévoit également un budget de 22 246,25 \$ (taxes incluses) pour les dépenses complémentaires au projet. Ce montant est prévu pour pallier différents frais connexes tels que la signalisation, le marquage et la surveillance des travaux.

Le montant de 22 246,25 \$ sera dépensé de la façon suivante :

- Une dépense de 5 000,00 \$, taxes incluses, doit être accordée pour couvrir les frais incidents (fourniture des feux de circulation, signalisation, marquages et communication).
- Une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, doit être accordée afin de confier à la firme «Les consultants S.M. Inc.» le mandat de surveillance des travaux en référence à la résolution du CA18 26 0057 du 12 mars 2018.

JUSTIFICATION

L'octroi du contrat à l'entreprise « Installation Jeux-Tec inc. » permettra la réalisation des travaux requis pour la réalisation du réaménagement de l'avenue Shamrock et de la place

du marché Jean-Talon.

Dans l'ensemble, les soumissions présentées sont conformes et reflètent une compréhension similaire des documents d'appels d'offres.

Les résultats de l'appel d'offres public 18-16821 et les écarts avec les estimations sont indiqués au tableau ci-dessous :

Date publication AO:	27 juin 2018			
Date fin/ouverture des soumission AO:	19 juillet 2018			
Soumissionnaires conformes	Prix Travaux	Contingences	Grand totaux (avec taxes)	Rang
Installation jeux-tec inc.	93 695,00 \$	N/A	107 725,83 \$	1
Béton préfabriqués du Lac inc.	201 500,00 \$	N/A	231 674,63 \$	2
Estimation concepteur			113 520,45 \$	
Estimation finale (firme externe)			162 991,00 \$	
Plus basse soumission			107 725,83 \$	
Deuxième plus basse soumission			231 674,63 \$	
Coût moyen des soumissions			169 700,23 \$	
Écart entre la plus basse et la dernière estimation			-55 265,17 \$	-34%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			123 948,80 \$	115%
Écart entre la plus haute et la plus basse			123 948,80 \$	215%
Écart entre la moyenne et la plus basse			61 974,40 \$	58%

L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie recommande d'utiliser les services de firmes externes pour la surveillance et mandate une entreprise externe pour la fourniture, la livraison et l'installation puisqu'il ne possède pas les ressources matérielles et humaines nécessaires.

Le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur de 34 % à l'estimation de la firme «Strategia conseil inc.». De ce fait, la Division des études techniques recommande l'octroi du contrat à l'entreprise « Installation Jeux-Tec inc.»

Le plus bas soumissionnaire « Installation Jeux-Tec inc. » détient l'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour contracter avec un organisme public, l'autorisation est valide jusqu'au 26 mars 2020.

Le plus bas soumissionnaire détient l'Attestation de Revenu Québec en date du 10 mai 2018, valide jusqu'au 31 août 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie assumera une dépense de 129 972,08 \$ taxes incluses, ce qui représente une dépense nette de 118 681,83 \$. Un montant de 77 478,33 \$ est prévu au programme triennal d'immobilisations 2018-2020 et un montant de 52 493,75 \$ sera financé par le Fonds de parcs et terrains de jeu.

Voici un tableau résumant la répartition des coûts (montants avec taxes):

	PTI 2018-2020	Fonds de parcs
Contrat mobilier	55 232,08 \$	52 493,75 \$
Surveillance	17 246,25 \$	
Frais incidents	5 000,00 \$	
Total	77 478,33 \$	52 493,75 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le mobilier doit être installé en 2018 afin de compléter le projet d'aménagement de l'avenue Shamrock et de la place du marché Jean-Talon.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

4 septembre 2018 : Conseil d'arrondissement
Septembre à novembre : Fabrication, livraison et installation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-16

Pierre DUBOIS
C/d urb.p permis & inspections
<<arr.>60000>>



Dossier # : 1184646005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 319 516,79 \$, taxes et budget de contingences inclus – Octroyer un contrat au montant de 204 000,00 \$, taxes incluses, à « Construction Bau-Val Inc. » pour la construction de trottoirs et pose de revêtement sur les rues de Saint-Vallier, des Ateliers et de Chateaubriand – Appel d'offres public numéro RPPV18-05043-OP (9 soumissionnaires)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense totale de 204 000,00 \$, taxes incluses, pour la construction de trottoirs et pose de revêtement sur les rues Saint-Vallier, des Ateliers et Chateaubriand dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

D'accorder le contrat à cette fin à « Construction Bau-Val Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant maximal de 204 000,00 \$ et selon les conditions de l'appel d'offres public RPPV18-05043-OP (9 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 20 400,00 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense maximale de 62 376,24 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux du contrat;

D'accorder à « CIMA+ S.E.N.C. », le mandat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 62 376,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'entente RPPS17-01002-OP-2;

D'autoriser une dépense de 17 740,55 \$, taxes incluses, pour le contrôle de qualité des matériaux lors des travaux de construction;

D'accorder à « Solmatech inc. », le mandat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 740,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'entente RPPS18-01012-OP;

D'autoriser une dépense de 15 000 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais incidents;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-23 15:14

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184646005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 319 516,79 \$, taxes et budget de contingences inclus – Octroyer un contrat au montant de 204 000,00 \$, taxes incluses, à « Construction Bau-Val Inc. » pour la construction de trottoirs et pose de revêtement sur les rues de Saint-Vallier, des Ateliers et de Chateaubriand – Appel d'offres public numéro RPPV18-05043-OP (9 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie désire réaliser des travaux pour la construction du trottoir de la rue Saint-Vallier, entre des Carrières et des Ateliers, ainsi que la pose de la couche de surface en revêtement bitumineux dans le secteur suivant : Saint-Vallier, des Ateliers et de Chateaubriand (entre Rosemont et des Carrières).

L'étendue des travaux inclut, de façon non exhaustive, les opérations suivantes :

- la construction d'un trottoir;
- l'installation et le nivellement de puisards, regards ou chambres de vanne;
- le nivellement d'un puits d'accès de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM);
- la pose de la couche finale d'enrobé bitumineux;
- le maintien de la circulation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 26 0065 du 13 mars 2017 : Abroger la résolution CA 17 26 0039 adoptée au conseil d'arrondissement du 6 février 2017 et conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation des plans et devis du programme de réfection routière, d'éclairage de rues et de parcs, l'étude de circulation, la surveillance de contrat de construction et l'inspection des chantiers en matière de SST pour l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie avec les firmes suivantes : « AXOR Experts-Conseils inc. » (689 246,38 \$, taxes incluses – Contrat 1) et « CIMA+ S.E.N.C. » (687 102,10 \$, taxes incluses – Contrat 2) – Appel d'offres public RPPS17-01002-OP (6 soumissionnaires) – Approbation d'un projet de convention à cette fin.

Résolution CA18 26 0056 du 12 mars 2018 : Conclusion d'une entente-cadre de services professionnels avec la firme « Solmatech inc. » pour des études de caractérisation environnementale et géotechnique, des suivis environnementaux, ainsi que du contrôle qualitatif des matériaux (2018-2020) pour une somme maximale de 365 873,45 \$, taxes

incluses – Appel d'offres public RPPS18-01012-OP (3 soumissionnaires) – Approbation d'un projet de convention à cette fin

DESCRIPTION

Les travaux prévus dans le cadre du présent appel d'offres public comprennent la pose de la couche finale de la chaussée en enrobé bitumineux et la construction du trottoir sur Saint-Vallier, entre les rues des Carrières et des Ateliers, sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

L'appel d'offres public RPPV18-05043-OP a été publié le 20 juillet 2018 et un addenda à l'appel d'offres public a été publié le 8 août 2018. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 août 2018, à 11 heures. Neuf (9) entreprises ont déposé une soumission. L'entreprise « Construction Bau-Val Inc. » a présenté la plus basse soumission conforme pour un montant total de 204 000,00 \$, taxes incluses.

Voici un résumé des soumissions reçues :

Résultat des soumissions de l'appel d'offres public RPPV18-05043-OP

Date publication AO:	20 juillet 2018			
Addenda 1:	8 août 2018			
Date fin/ouverture des soumission AO:	20 août 2018			
Soumissionnaires conformes	Prix Travaux	Contingences	Grand totaux	Rang
Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	343 411,00 \$	- \$	394 836,80 \$	9
De Sousa - 4042077 Canada Inc.	222 761,00 \$	- \$	256 119,46 \$	5
Les Pavages Céka Inc.	229 293,50 \$	- \$	263 630,21 \$	7
LEGD Inc.	216 743,00 \$	- \$	249 200,26 \$	4
Les Entreprises Canbec Construction inc	239 212,16 \$	- \$	275 034,18 \$	8
Pavages Métropolitain inc.	214 498,98 \$	- \$	246 620,20 \$	3
Construction Bau-Val Inc.	177 429,88 \$	- \$	204 000,00 \$	1
Eurovia Québec Construction Inc.	224 692,71 \$	- \$	258 340,45 \$	6
Construction Viatek Inc.	203 230,00 \$	- \$	233 663,69 \$	2
Estimation finale			329 938,01 \$	
Plus basse soumission			204 000,00 \$	
Deuxième plus basse soumission			233 663,69 \$	
Coût moyen des soumissions			264 605,03 \$	
Écart entre la plus basse et la dernière estimation			-125 938,01 \$	-38%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			29 663,69 \$	12%
Écart entre la plus haute et la plus basse			190 836,80 \$	160%
Écart entre la moyenne et la plus basse			60 605,03 \$	7%

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'accorder le contrat à « Construction Bau-Val Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant maximal de 204 000,00 \$, taxes incluses.

Un budget de contingences représentant 10% de la valeur du contrat soit 20 400,00 \$, taxes incluses, sera réservé pour les imprévus au contrat.

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'autoriser une dépense de 15 000 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais incidents (signalisation, marquages et communication).

De plus, un mandat doit être confié à la firme « CIMA+ S.E.N.C. » pour la surveillance des travaux en référence à la résolution du CA17 26 0065 du 13 mars 2017, au montant de 62 376,24 \$, contingences de 10 % et taxes incluses.

Finalement, un mandat doit être confié à la firme « Solmatech inc. » pour le contrôle qualitatif des matériaux en référence à la résolution du CA18 26 0056 du 12 mars 2018 au montant de 17 740,55 \$ contingences de 10 % et taxes incluses.

JUSTIFICATION

La Division des études techniques a utilisé la firme « CIMA+ S.E.N.C. » pour avoir une estimation externe indépendante. Il y a un écart de 38% à l'avantage de la Ville entre la plus basse soumission et l'estimation de la firme externe. Le prix du plus bas soumissionnaire est donc adéquat.

La Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour réaliser certains travaux majeurs tels que la construction de trottoirs, le planage et la pose de revêtement bitumineux. Ainsi l'Arrondissement a procédé par appel d'offres publics pour trouver un entrepreneur pour la réalisation des travaux.

Pour les mêmes raisons que la réalisation des travaux, la Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'utiliser les services de firmes externes pour la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux des travaux.

Une autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et une attestation fiscale de revenu Québec sont requises pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire « Construction Bau-Val Inc. » détient l'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour contracter avec un organisme public, l'autorisation est valide jusqu'au 4 décembre 2019. Le plus bas soumissionnaire détient l'Attestation de Revenu Québec en date du 23 juillet 2018, valide jusqu'au 31 octobre 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la répartition des coûts avec taxes selon l'activité :

Projet St-Vallier / des Ateliers / Chateaubriand	SMVT	Arrondissement	Dépense complète
Contrat de construction:	137 802,46 \$	66 197,55 \$	204 000,00 \$
Contingences 10%:	13 780,25 \$	6 619,75 \$	20 400,00 \$
Surveillance:	42 135,29 \$	20 240,95 \$	62 376,24 \$
Contrôle qualité:	11 983,78 \$	5 756,77 \$	17 740,55 \$
Incidences:	- \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$
Grand total:	205 701,77 \$	113 815,02 \$	319 516,79 \$

Le service de la mise en valeur du territoire (SMVT) contribuera financièrement aux éléments suivants:

- 100% des trottoirs et chaussée pour la rue Saint-Vallier, entre les rues Des Carrières et des Ateliers;
- 50% de la chaussée pour la rue des Ateliers, entre les rues Saint-Vallier et Chateaubriand;
- 50% de la chaussée pour la rue Chateaubriand, entre les rues des Ateliers et Des Carrières.

Le SMVT financera, par le règlement d'emprunt de compétence aggro RCG 12-009, un montant de 205 701,77 \$ taxes incluses, ce qui représente un coût total de 187 833,13 \$ net des ristournes de taxes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est nécessaire que les travaux de construction de trottoirs et de pavage débutent dès le mois de septembre 2018 afin de les terminer en 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une lettre informative sera envoyée aux citoyens touchés par les travaux au mois de septembre 2018.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : CA du 4 septembre 2018

Début des travaux : septembre 2018

Fin des travaux : octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Validation du processus d'approvisionnement :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Katerine ROWAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marianne CLOUTIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Marianne CLOUTIER, 21 août 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Le : 2018-08-20



Dossier # : 1184646007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 73 135,60 \$, taxes incluses – Accorder un mandat de services professionnels à la firme « CIMA+ S.E.N.C. » pour la conception de plans et devis relatifs au contrat de reconstruction de trottoirs et chaussées contrat RPPS17-01002-OP-2

Il est recommandé:

D'autoriser une dépense au montant total de 73 135,60 \$, taxes incluses, pour la conception de plans et devis relatifs au contrat de reconstruction de trottoirs et chaussées;

D'accorder à « CIMA+ S.E.N.C. » le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 73 135,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'entente;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-21 12:48

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184646007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 73 135,60 \$, taxes incluses – Accorder un mandat de services professionnels à la firme « CIMA+ S.E.N.C. » pour la conception de plans et devis relatifs au contrat de reconstruction de trottoirs et chaussées contrat RPPS17-01002-OP -2

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie planifie annuellement un programme de réfection routière (PRR) afin d'entretenir ses infrastructures telles que les trottoirs et chaussées. Le PRR apportera des mesures améliorant la sécurité des usagers de la route dans l'arrondissement en implantant des saillies, des dos d'âne et des élargissements de trottoirs. Le programme de réfection routière 2019 sera divisé en trois parties en raison des ressources matérielles et humaines insuffisantes. Le PRR 2019-1 et PRR 2019-2 seront conçus à l'interne et le PRR 2019-3 sera élaboré par une firme externe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 26 0065 : Abrogation de la résolution CA17 26 0039 adoptée au conseil d'arrondissement du 6 février 2017 et conclusion des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation des plans et devis du programme de réfection routière, d'éclairage de rues et de parcs, l'étude de circulation, la surveillance de contrat de construction et l'inspection des chantiers en matière de SST pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, avec les firmes suivantes : « AXOR Experts-Conseils inc. » (689 246,38 \$, taxes incluses - Contrat 1) et « CIMA+ S.E.N.C. » (687 102,10 \$, taxes incluses - Contrat 2) - Appel d'offres public RPPS17-01002-OP (6 soumissionnaires) - Approbation des projets de convention à cette fin

DESCRIPTION

L'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie souhaite procéder à la réfection de quatre (4) tronçons de rues. Les travaux de réfection comprennent le remplacement des entrées d'eau en plomb, la réfection de la chaussée, la reconstruction de trottoirs, la construction de fosse agrandie, la modification géométrique des rues et la construction de dos d'âne. La modification géométrique des rues comprend les éléments suivants :

- Construction de saillies (doubles et simples) aux intersections;
- Traverse pour piétons avec saillies et dos d'âne à mi-tronçon;

- Rétrécissement de chaussées / élargissement de trottoirs.

Dans un premier temps, le mandat de l'adjudicataire consiste à valider la faisabilité des rétrécissements de la largeur des chaussées, des traverses pour piétons à mi-tronçon, des dos d'âne et des saillies aux intersections ainsi que les impacts sur les stationnements et les autres éléments du réseau existant.

Dans un second temps, le mandat consiste à la conception géométrique des tronçons de rue et à la préparation des plans, devis, estimation et bordereau des quantités nécessaires au lancement d'un appel d'offres pour leur réalisation. Le mandat inclut également la réalisation des relevés topographiques requis, la cueillette des données sur les infrastructures existantes (Ville, CSEM, STM, GazMétro et autres), ainsi que la réalisation des études de drainage relatives à chacune des saillies proposées. Les plans devront montrer les caractéristiques géométriques de tronçon de rue, les élévations existantes autour de celle-ci, les élévations proposées au niveau des trottoirs et des cours d'eau (points hauts, points bas et pentes), les bollards à installer ainsi que les puisards à abandonner, à déplacer et à construire pour s'assurer de la bonne gestion des eaux de ruissellement et du drainage adéquat des surfaces.

Enfin, le mandat comprend la validation de la géométrie de chacune des saillies projetées au moyen de simulations effectuées au moyen du logiciel AutoTURN ainsi qu'une estimation détaillée des coûts de réalisation. L'adjudicataire doit préparer les différents types de plans requis pour les travaux de construction (plan de l'existant, plan de démolition, plan de nivellement, plan de construction, etc.).

Si le tronçon de rue ne peut avoir de rétrécissement de chaussée, il faudra faire un relevé des sections de trottoirs, entrées charretières et bordures à reconstruire. Un rapport d'étude environnementale et géotechnique sera remis afin d'évaluer les interventions requises sur la chaussée (épaisseur de planage, réfection de la fondation, etc.).

Il faudra prévoir des constructions de fosses d'arbres agrandies ou des agrandissements de fosses existantes au projet.

Le mandat comprendra une réunion de démarrage et des réunions d'avancement pour chaque livrable. L'adjudicataire aura à participer à la réunion de démarrage pour le contrat de construction. L'adjudicataire doit prévoir dans sa soumission des honoraires pour l'assistance technique lors des travaux avec la possibilité de déplacement sur le terrain.

Les tronçons de rue qui font l'objet du PRR 2019-3 sont les suivants :

- 1^{re} Avenue, entre le boul. Rosemont et la rue de Bellechasse
- Cartier, entre les rues Beaubien Est et Saint-Zotique Est
- De Gaspé, entre les rues Saint-Zotique Est et Dante
- De Lanaudière, entre les rues de Bellechasse et Beaubien Est

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie ne possède pas les ressources matérielles et humaines nécessaires pour réaliser les plans et devis pour le contrat de PRR 2019-3. De ce fait, elle recommande les services de la firme « CIMA+ S.E.N.C. » pour la réalisation des plans et devis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les services professionnels demandés s'élève à 73 135,60 \$, ce qui représente une dépense nette de 66 782,55 \$. Cette dépense est prévue à la programmation du PRR 2019, au PTI 2018-2020 l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de préparer les plans et devis, les relevés d'arpentage doivent être faits avant la tombée des premières neiges. De ce fait, le mandat doit être autorisé au conseil de septembre pour que la firme ait le temps nécessaire pour faire les relevés terrains.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : CA du 4 septembre 2018

Début du mandat : septembre 2018

Fin du mandat : fin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-17

Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM
Ingénieur

Pierre DUBOIS
C/d urb.permis & inspections
<<arr.>60000>>

**Dossier # : 1187522007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Contrat #1 : Solmatech inc. pour un montant de 298 078,44 \$ et Contrat #2: Les consultants S.M. inc pour un montant de 367 288,50 \$ pour études de caractérisation environnementale et géotechnique, suivi environnemental et contrôle qualitatif des matériaux - Appel d'offres public RPPS18-06046-OP (3 soumissionnaires) - Approuver les projets de conventions à cette fin

Il est recommandé :

De conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande d'études de caractérisation environnementale et géotechnique, suivi environnemental et contrôle qualitatif des matériaux pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

D'accorder un contrat de services professionnels à cette fin à « Solmatech inc. », soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final pour le contrat 1, au prix de sa soumission, soit 298 078,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPS18-06046-OP (3 soumissionnaires);

D'accorder un contrat de services professionnels à cette fin à « Les consultants S.M. inc. », seul soumissionnaire conforme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat 2, au prix de sa soumission, soit 367 288,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPS18-06046-OP (3 soumissionnaires);

D'approuver deux projets de convention à cette fin et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-22 09:00

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187522007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Contrat #1 : Solmatech inc. pour un montant de 298 078,44 \$ et Contrat #2: Les consultants S.M. inc pour un montant de 367 288,50 \$ pour études de caractérisation environnementale et géotechnique, suivi environnemental et contrôle qualitatif des matériaux - Appel d'offres public RPPS18-06046-OP (3 soumissionnaires) - Approuver les projets de conventions à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La réalisation de travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales nécessite des études environnementales spécialisées. De plus, les directives de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC) ainsi que les obligations découlant de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et la réhabilitation des terrains (RPRT) font en sorte que la réalisation de ces travaux doit tenir compte du niveau de contamination des sols. Il est aussi requis de faire un contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales afin d'assurer la conformité des travaux.

Considérant l'ampleur des besoins de cette nature à la Division des études techniques de la Direction du développement du territoire et des études techniques, cette dernière doit faire appel à une firme spécialisée en environnement et en contrôle des matériaux afin de répondre aux besoins. Plusieurs projets peuvent se réaliser simultanément et la plupart des études doivent être réalisées de façon prioritaire afin d'intégrer les résultats aux devis techniques de construction ou d'aménagement. Par ailleurs, le processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat à une firme spécialisée de consultants ne peut être complété à l'intérieur des courts délais imposés entre le moment où les crédits deviennent disponibles et le démarrage d'un projet. Cette situation occasionne souvent des retards au démarrage des travaux de construction et peut avoir, parfois, pour conséquence de les reporter de plusieurs mois.

Afin de pallier cette situation, il a été convenu de procéder à un appel d'offres public permettant de retenir les services professionnels d'une firme de consultants sélectionnée sur la base de son pointage technique et de son enveloppe de prix. Selon les besoins, à la demande de la Division des études techniques, cette firme aura à remplir différents mandats de caractérisation environnementale, de surveillance environnementale et de contrôle qualitatif des matériaux sur le territoire de l'arrondissement. La firme de

consultants devra mobiliser, à l'intérieur des délais nécessaires, le personnel et l'équipement requis sur les chantiers. Le mandat pourra s'échelonner sur une période de 2 ans. L'Arrondissement, avec l'entente de l'adjudicataire, pourra faire une extension du contrat au-delà des 2 ans de disponibilités exigés. L'Arrondissement se réserve le droit de mettre à terme le contrat avant les 2 ans prévus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'appel d'offres a été lancé le 20 juin 2018 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 juillet 2018.

Au total, trois (3) firmes ont déposé une proposition :

- Solmatech inc.
- Groupe ABS inc.
- Les Consultants S.M. inc.

La firme Groupe ABS inc., dont les enveloppes de prix ont été reçues non cachetées, a été jugée non recevable. La proposition technique n'a pas été étudiée et les enveloppes de prix, non-ouvertes, leurs ont été retournées.

Les firmes retenues pour évaluation par un comité de sélection étaient :

- Solmatech inc.
- Les Consultants S.M. inc.

Un comité de sélection a été organisé le 6 août 2018 pour l'analyse des soumissions conformément aux directives de la Division du greffe.

Ayant obtenu le meilleur pointage pour le contrat 1, Solmatech inc. remporte le contrat 1 et, par conséquent, sa soumission pour le contrat 2 devient nulle, selon les clauses de l'appel d'offres.

Les Consultants S.M. inc. remporte le contrat 2.

JUSTIFICATION

La Division des études techniques, n'ayant pas les ressources suffisantes, doit recourir aux services de deux (2) firmes de génie-conseil afin de répondre aux besoins de l'Arrondissement dans un délai. Voici le résultat de l'appel d'offres public RPPS18-06046-OP et du comité de sélection :

Soumissions conformes	Pointage intérimaire	Contrat 1		Pointage final
		Pointage final	Prix soumissionnés (taxes incluses)	
Les consultants S.M. inc.	90,5	3,83	367 288,50 \$	3,83
Solmatech inc	87	4,60	298 078,44 \$	
Estimation ville			311 093,61 \$	
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (adjudicataire - estimation)			(13 015,17) \$	
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (adjudicataire-estimation)/estimation x 100			-4%	
Écart entre la firme 2e meilleur pointage final et l'adjudicataire (\$) 2e meilleure pointage final - adjudicataire			69 210,06 \$	
Écart entre la firme 2e meilleur pointage final et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure pointage final - adjudicataire)/adjudicataire x 100			23%	

* Selon l'article 6 de la section III - Clauses administratives particulières de l'appel d'offres RPPS17-06046-OP, la firme recommandation pour le contrat 1 devient non admissible pour le contrat 2.

À la lumière du résultat du comité de sélection, la Direction du développement du territoire et recommande au conseil d'arrondissement de conclure deux (2) ententes-cadres de services pro « Solmatech inc. » pour le contrat #1, au prix de sa soumission, soit 298 078,44 \$, taxes inclu « Les Consultants S.M. inc » pour le contrat #2 au prix de sa soumission, soit 367 288,50 \$, ta

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de deux (2) ententes-cadres pour des services d'études de caractérisation environnementale et géotechnique, suivi environnemental et contrôle qualitatif des matériaux. Aucune imputation budgétaire n'est requise initialement pour l'octroi du contrat. Une imputation sera faite pour chaque demande de service faite auprès des firmes. Deux (2) contrats aux montants de 298 078,44\$ et 367 288,50\$, taxes incluses, seront attribués aux deux firmes retenues afin de couvrir les mandats d'études de caractérisation environnementale et géotechnique, suivi environnemental et contrôle qualitatif des matériaux. Les mandats seront confiés à la pièce, selon les besoins. Dans chaque cas, les firmes devront présenter une proposition en conformité avec les exigences du devis technique et des prix soumis au bordereau des prix. La Division des études techniques s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi de l'enveloppe budgétaire. Advenant que des crédits supplémentaires soient dégagés pour la réalisation de travaux, la Division des études techniques pourrait alors recommander à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie d'augmenter l'enveloppe budgétaire de la firme afin de compléter leurs services. Dans cette éventualité, les dispositions prévues au présent appel d'offres s'appliqueront.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services professionnels permettront de définir les conditions environnementales et géotechniques qui prévaudront lors de la réalisation des projets ainsi que la nature des matériaux à disposer et les coûts correspondants, de déterminer les travaux de réhabilitation de site requis lorsqu'il y a présence de contamination et d'en assurer le suivi lors de la réalisation. Les services professionnels permettront également d'assurer, à

l'intérieur des délais requis, le contrôle qualitatif approprié lors de la réalisation de différents travaux. Une firme de consultants sera mise à la disposition de l'Arrondissement pour répondre à plusieurs demandes simultanées, selon des tarifs compétitifs. Les travaux divers pour lesquels les services professionnels sont requis doivent débiter à l'automne 2018 et pourront s'échelonner jusqu'en 2020. Étant donné que l'Arrondissement ne détient pas les ressources et l'expertise pour l'étude environnementale et le contrôle qualitatif des matériaux, l'Arrondissement ne pourra entamer ses travaux sans ces services. Donc, la conclusion des ententes-cadres est essentielle au bon déroulement des travaux de la Division des études techniques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CA : 4 septembre 2018

Début de l'entente-cadre : automne 2018

Fin de l'entente-cadre : automne 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Katerine ROWAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carl TREMBLAY
Ingénieur junior

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Le : 2018-08-21

**Dossier # : 1187424001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier une dépense additionnelle de 22 171,36 \$, taxes incluses - Augmenter la valeur des contrats accordés à « BC2 Groupe Conseil inc. » et « L'Archevêque & Rivest ltée » dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes au parc Père-Marquette (Contrats RPPP16-01010-OP et RPPP16-06034-OP)

Il est recommandé :

Appel d'offres RPPP16-01010-OP

De ratifier une dépense additionnelle et d'augmenter le contrat de 14 636,32 \$, taxes incluses, pour les services professionnels accordés à « BC2 Groupe Conseil inc. » pour la conception, la réalisation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes à l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Appel d'offres RPPP16-06034-OP

De ratifier une dépense additionnelle et d'augmenter le contrat de 7 535,04 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes au parc Père-Marquette, contrat accordé à «L'Archevêque & Rivest ltée. », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187424001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier une dépense additionnelle de 22 171,36 \$, taxes incluses - Augmenter la valeur des contrats accordés à « BC2 Groupe Conseil inc. » et « L'Archevêque & Rivest ltée » dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes au parc Père-Marquette (Contrats RPPP16-01010-OP et RPPP16-06034-OP)

CONTENU

CONTEXTE

L'aire de planche à roulettes au parc Père-Marquette est située au nord du boulevard Rosemont, entre les rues Marquette et Chambord. L'objectif de réaliser la meilleure aire de planche à roulettes (de type skate plaza) à Montréal, a été atteint avec une fréquentation et une acceptation du public qui surpassent les attentes. L'objet de ce sommaire décisionnel est de ratifier des dépenses pour des services professionnels et des travaux de construction dus aux conditions particulières du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA17 26 0063 - 13 mars 2017 - Autorisation d'une dépense totale de 1 301 440 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 1 162 000 \$, taxes incluses, à « L'Archevêque & Rivest ltée », pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes au parc Père-Marquette - Appel d'offres publiques RPPP16-06034-OP (8 soumissionnaires)
- CA17 26 0040 - 6 février 2017 Autorisation d'une dépense supplémentaire de 7 148,57 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services additionnels liés à problématique géotechnique et à la décontamination du site dans le cadre de la convention de services professionnels conclue avec « Groupe BC2 inc. » pour la conception, la réalisation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes au parc Père-Marquette (contrat RPPP16-01010-OP)
- CA16 26 0062 -7 mars 2016 Autorisation d'une dépense maximale de 96 066,10 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat de service professionnel à « BC2 Groupe Conseil inc. » pour la conception, la réalisation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement d'une aire de planche à roulettes - Appel d'offres public RPPP16-01010-OP (1 soumissionnaire)

DESCRIPTION

Les contrats relatifs aux appels d'offres RPPP16-01010-OP et RPPP16-06034-OP décrits ci-haut ont pour objet la fourniture de services professionnels et la réalisation de travaux de

l'aire de planche à roulettes au parc Père-Marquette.

Un espace plat dédié à l'événementiel et l'installation de poubelles et bac d'entreposage ont dû être ajoutés au projet pour optimiser les opérations et l'entretien de la nouvelle installation.

Ces éléments non prévus ont causé une augmentation des honoraires professionnels et des coûts de construction. Par conséquent, les deux contrats doivent faire l'objet de dépenses additionnelles.

JUSTIFICATION

La ratification de dépenses additionnelles est pour l'ajout d'éléments essentiels aux activités de l'aire de planche à roulettes au parc Père-Marquette. Ces éléments vont contribuer à la valorisation de l'installation et à sa facilité d'entretien.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contrat de service professionnel à « BC2 Groupe Conseil inc. » Appel d'offres RPPP16-01010-OP

Ratification d'une dépense additionnelle et augmentation de contrat de 14 636,32 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 103 214,67 \$ à 117 850,98 \$, taxes incluses.

Contrat de travaux d'aménagement à « L'Archevêque & Rivest Itée » Appel d'offres RPPP16-06034-OP

Ratification d'une dépense additionnelle et augmentation de contrat de 7 535,04 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 162 000,00\$ à 1 169 535,04 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, aucune certification environnementale n'est requise. Toutefois, les principes de développement durable ont été appliqués lors des travaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, aucune opération de communication n'est nécessaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services
administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention**Parties prenantes**

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rosniel FONTE ESTRADA
agent(e) technique en architecture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-06

Lucie PAQUIN
Chef de division communications, greffe,
relations citoyens et adjointe à la direction



Dossier # : 1187445007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 87 650,04 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « Les Industries Permo inc.» pour une demande de service pour les travaux de démolition, fourniture et installation d'un nouveau dôme à sel dans la cour de la voirie pour l'arrondissement Rosemont La Petite-Patrie.- Contrat de gré à gré RPPV18-08060-GG

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 87 650,04 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à «Les Industries Permo inc.» pour une demande de service pour les travaux de démolition, fourniture et installation d'un nouveau dôme à sel dans la cour de la voirie pour l'arrondissement Rosemont La Petite-Patrie. RPPV18-08060-GG comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-23 10:44

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187445007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 87 650,04 \$ (taxes incluses) - Octroi d'un contrat au même montant à « Les Industries Permo inc.» pour une demande de service pour les travaux de démolition, fourniture et installation d'un nouveau dôme à sel dans la cour de la voirie pour l'arrondissement Rosemont La Petite-Patrie.- Contrat de gré à gré RPPV18-08060-GG

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la voirie épand chaque hiver environ 8 000 tonnes de sels de déglacage sur les rues et trottoirs de l'arrondissement.

Afin d'assurer la qualité du sel et d'éviter qu'il soit lessivé ou emporté par le vent, celui-ci doit être entreposé à l'abri des intempéries. Le sel doit également être entreposé sur une surface imperméable tel le béton. Le dôme à sel actuellement en place dans la cour de voirie a atteint le maximum de sa vie utile. Les structures sont endommagées et la toile a été arrachée par le vent au fil des années. Afin de le remplacer, la division de la voirie a sollicité le marché afin d'octroyer un contrat d'exécution de travaux de démolition de l'ancienne structure puis de fourniture et d'installation d'un nouveau dôme. Les travaux doivent être réalisés avant l'hiver.

L'Arrondissement a sollicité le marché pour l'octroi d'un contrat de gré à gré, le tout conformément aux articles 33 et suivants du *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux pour l'entrepreneur vont se faire en deux phases :

- Phase I : Démolition de l'ancienne structure métallique et enlèvement de la toile.
- Phase II : Installation de la fondation en bloc de béton, de la structure métallique en forme d'arche, ainsi qu'une toile protectrice.

JUSTIFICATION

La Direction des travaux publics requiert l'utilisation des sels de voirie lors des opérations de déneigement. Ces sels sont entreposés à l'abri des intempéries sous un dôme. Le dôme à sel actuellement en place dans la cour de voirie a atteint sa fin de vie utile. La toile et les supports démontrent des signes évidents d'usure. Le dôme à sel est essentiel afin

d'entreposer le sel adéquatement.

L'arrondissement a envoyé une demande de services à quatre (4) entreprises et deux (2) entrepreneurs ont déposé une offre de service.

- Les Industries Permo inc. (NEQ: 1142171421)

Montant total avant taxes: 76234,00 \$

Montant total: 87 650,04 \$

- Les Industries Harnois inc. (NEQ: 1140600009)

Montant total avant taxes: 84 430,00 \$

Montant total: 97 073,39 \$

- Canevas Métropolitain 9136-6385 Québec inc. (NEQ: 1161914784)

Offre de service non reçue

- Auvents Bellon Inc.

Refus de déposer une offre de services

L'entreprise "Les Industries Permo inc" est l'entrepreneur retenu.

À la suite de vérifications par la division du greffe en date du 22 août 2018, l'entreprise « Les Industries Permo inc. » n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), elle ne figure pas au registre des entreprises à licence restreinte de la RBQ, ni au registre des personnes écartées en vertu du Règlement 18-038. Par ailleurs, elle n'est pas inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

Cette entreprise détient une attestation fiscale valide, émise le 21 août 2018 et venant à échéance le 30 novembre 2018. Cette lettre est annexée dans la section « pièces jointes » du présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total requis pour la démolition, la fourniture et l'installation du dôme à sel est de 87 650,04 \$ (taxes incluses). Le montant requis pour cette installation est prévu au budget du Programme Triennal d'Immobilisation 2018-2020.

Les crédits votés représentent une dépense nette de 80 036,17\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du contrat au CA : 4 septembre 2018

Début du contrat : 5 septembre 2018

Fin du contrat : 26 octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxence DEVITRY
agent(e) technique en ingenierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Ronald FORLINI
Chef de division EESM

Le : 2018-08-22



Dossier # : 1186295003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 178 556,18 \$ (taxes incluses) - Accorder un contrat au même montant à «9083-0126 Québec inc.» (Creusage R.L), pour les services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rues pour l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie d'une durée de seize (16) mois – Appel d'offres public RPPS18-06049-OP, 18-17151 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 178 556,18 \$ (taxes incluses) pour les services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rues pour l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie d'une durée de seize (16) mois, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à « 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L) » plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 178 556,18 \$ (taxes incluses) conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 18-17151, RPPS18-06049 (1 soumissionnaire);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-24 09:50

Signataire : Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186295003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 178 556,18 \$ (taxes incluses) - Accorder un contrat au même montant à «9083-0126 Québec inc.» (Creusage R.L), pour les services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rues pour l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie d'une durée de seize (16) mois – Appel d'offres public RPPS18-06049-OP, 18-17151 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme d'entretien du réseau d'aqueduc, la Division de la voirie requiert les services d'excavation pneumatique pour de la réparation mineure ou le remplacement de boîtiers de service d'eau ainsi que le nettoyage de boîtiers de vannes. Un nouvel appel d'offres est requis, car les quantités prévisionnelles de l'appel d'offres précédent étaient insuffisantes pour répondre à la demande. Il était difficile d'estimer les quantités puisque c'était le premier appel d'offres pour ce type de service. Le présent appel d'offres est d'une durée de 16 mois afin de s'arrimer avec le prochain appel d'offres regroupé pour tous les arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 26 0176 du 5 juin 2017 : Autorisation d'une dépense totale de 84 161,70 \$ et octroi d'un contrat à « Creusage RL » pour les services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rues pour l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie d'une durée de deux (2) ans et incluant une option de renouvellement pour l'année 2019-2020 - Appel d'offres public numéro RPPS17-02018-OP, 17-15980 (3 soumissionnaires)

DESCRIPTION

L'utilisation de la technique d'excavation pneumatique permet une excavation adéquate et moins invasive qui réduit les risques d'abîmer les infrastructures de la Ville et les autres utilités publiques à proximité. De plus, les coûts de réfections des surfaces sont moindres qu'avec une excavation traditionnelle.

JUSTIFICATION

À la suite à cet appel d'offres public, deux (2) entreprises ce sont procuré le cahier des charges et un (1) soumissionnaire a déposé une offre. L'entreprise 9083-0126 Québec inc.

(Creusage R.L) est le plus bas soumissionnaire conforme.
 Le tableau des résultats suivant résume les prix soumis ainsi que l'écart entre l'estimation réalisée et le montant de l'octroi :

Soumission 18-17151 - Tableau d'analyse - Sommaire

Date publication AO: 18-juil-18
 Date fin/ouverture des soumission AO: 21-août-18

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL (tx in)
1 Creusage RL (9083-0126 Québec inc.)	178 556,18 \$
2	
Dernière estimation réalisée	147 210,54 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme - estimation)	31 345,64 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((La plus basse conforme - estimation)/estimation)x100	21,29%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((La deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (La plus haute conforme - plus basse conforme)	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((La plus haute conforme - plus basse conforme)/la plus basse)x100	N/A
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions)	178 556,18 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions conformes- la plus basse)/plus basse)x100	N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat est d'un montant de 178 556,18 \$ (taxes incluses). Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics - gestion de l'eau.
 Les crédits votés représentent une dépense nette de 163 045,59 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de répondre à un besoin opérationnel de la Division de la voirie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement de l'appel d'offres public : 18 juillet 2018
Ouverture des soumissions : 21 août 2018
Octroi du contrat par les autorités compétentes : 4 septembre 2018
Début du contrat : 5 septembre 2018
Fin du contrat : 31 décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement : / Certification de fonds : ; Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE) / Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annie Lamarche)

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine GAUTHIER
Agente technique en ingénierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Ronald FORLINI
Chef de division EESM

Le : 2018-08-22



Dossier # : 1180963045

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 76 423,88 \$ taxes incluses - Octroyer un mandat à « Environnement Routier NRJ Inc. » pour la construction de deux (2) bases de béton pour l'installation de panneaux d'arrêt sur potence et fûts dans l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie (RPPV18-07052-GG)- Contrat de gré à gré

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense totale de 76 423,88 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'implantation de deux (2) bases de béton pour l'installation de panneaux d'arrêt sur potence et fûts dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à l'intersection Rachel et Préfontaine.

D'accorder à « Environnement Routier NRJ Inc.», le mandat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 62 052,01 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat de gré à gré RPPV18-07052-GG.

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-24 15:15

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180963045

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 76 423,88 \$ taxes incluses - Octroyer un mandat à « Environnement Routier NRJ Inc. » pour la construction de deux (2) bases de béton pour l'installation de panneaux d'arrêt sur potence et fûts dans l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie (RPPV18-07052-GG)- Contrat de gré à gré

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux consistent en l'installation de deux (2) bases de béton qui vont supporter des potences où des panneaux d'arrêt seront affichés. La nouvelle signalisation sera installée à l'intersection des rues Rachel et Préfontaine.

À cette fin, l'Arrondissement a sollicité le marché pour l'octroi d'un contrat de gré à gré, le tout conformément aux articles 33 et suivants du *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 26 0060 du 12 mars 2018 : Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme « **Axor experts-conseils**» (65 133,34 \$, taxes et contingences incluses) pour la rétention de services professionnels pour la conception des plans et devis pour la construction de bases de béton du projet d'implantation d'arrêts toutes directions à différentes intersections à travers le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Axor experts-conseils », résolution CA17 26 0065.

DESCRIPTION

L'entreprise «**Environnement Routier NRJ Inc.**» a présenté la seule soumission pour un montant total forfaitaire de **62 052,01 \$**, taxes incluses pur le contrat gré à gré **RPPV18-07052-GG**.

L'entrepreneur a offert un prix forfaitaire pour l'ensemble des travaux. Pour parer à toutes éventualités, l'arrondissement recommande d'ajouter un montant de **12 500 \$ (avant taxes)**, soit **20 %** en contingences dans l'enveloppe budgétaire. N'ayant pas de caractérisation environnementale pour ce projet, il a été jugé nécessaire d'augmenter le montant budgété pour les imprévus.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour la réalisation des travaux. Elle recommande, en conséquence, d'utiliser les services d'un entrepreneur à l'externe pour ces activités.

Une attestation fiscale de revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire « **Environnement Routier NRJ Inc.** », détient l'Attestation de Revenu Québec en date du 11 juillet 2018, valide jusqu'au 31 octobre 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de la dépense est de **76 423,88 \$** taxes incluses, ce qui représente une dépense nette pour l'arrondissement de **69 785,19 \$**, pour la construction des deux (2) bases de béton et le contrôle de la qualité des matériaux. Le budget est prévu au **PTI 2018-2020** de l'arrondissement de Rosemont La Petite-Patrie.

Travaux de construction :	\$	53 970,00
Contingences travaux :	\$	12 500,00
TOTAL (avant taxes) :	\$	66 470,00
TPS :	\$	3 323,50
TVQ :	\$	6 630,38
TOTAL (avec taxes) :	\$	76 423,88

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux prévus à la mi-septembre pour une durée estimée à deux (2) semaines.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alex LALLIER-CARBONNEAU
ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-24

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du
territoire et des études techniques

et Jean-Simon Frénette, chef de division



Dossier # : 1180081015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 juillet 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 23 juin au 27 juillet 2018 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est recommandé :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 juillet 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 23 juin au 27 juillet 2018 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-16 11:53

Signataire : Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180081015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 juillet 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 23 juin au 27 juillet 2018 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

CONTENU

CONTEXTE

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 juillet 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 23 juin au 27 juillet 2018 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 260229

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 30 juin 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 26 mai au 22 juin 2018 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMARCHE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

François DORÉ
c/d ressources humaines (arrondissement)

Le : 2018-08-16



Dossier # : 1180963049

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) d'assumer la mise en oeuvre des travaux de réfection sur le réseau routier local de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie afin d'assurer un niveau de service adéquat sur la 23e Avenue

Il est résolu :

D'accepter l'offre du Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transport (SIVT), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la mise en oeuvre des travaux de réfection sur le réseau routier local de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie, afin d'assurer un niveau de service adéquat sur la 23e Avenue.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-22 07:56

Signataire : Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1180963049**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) d'assumer la mise en oeuvre des travaux de réfection sur le réseau routier local de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie afin d'assurer un niveau de service adéquat sur la 23e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'améliorer la sécurité des usagers sur les rues qui deviendront des chemins de détour pour les autobus de la STM lors du chantier pour le Service rapide pour bus (SRB) à venir sur le boulevard Pie-IX, dans différents secteurs des arrondissements de Rosemont - La Petite-Patrie, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et Montréal-Nord, le Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transports (SIVT) a proposé de réaliser des interventions de type réfection de la chaussée par planage et revêtement dans certaines rues appartenant au réseau de voirie local de ces mêmes arrondissements.

Le SIVT a ainsi offert aux trois arrondissements ci-dessus de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, l'exécution des ces travaux de réfection de chaussées dans différentes rues du réseau de voirie local, selon leur état de détérioration.

Après consultations des trois arrondissements concernés, leurs directions respectives recommandent d'accepter l'offre de fourniture de ces services puisque la réalisation de ces travaux par le SIVT permettra d'améliorer la condition du réseau routier et la sécurité des usagers, et ce, à court terme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution du CE18 1342 signée le 13 août 2018 : Offrir aux conseils d'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et Montréal-Nord, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de planifier et d'exécuter des travaux de réfection routière sur certains tronçons de rue faisant partie de leur réseau local de voirie, et ce, eu égard aux compétences relevant de ces arrondissements.

DESCRIPTION

Les travaux de réfection seront effectués sur la 23e Avenue, entre Saint-Zotique et Bélanger.
 Une carte, en pièce jointe, indique la portion du tronçon ou le pavage sera réhabilité.

JUSTIFICATION

L'Arrondissement n'a pas le budget ni les ressources pour mettre en oeuvre ce projet à court terme et l'échéancier du projet SRB Pie-IX doit être respecté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tous les coûts engendrés par cette prise en charge des projets de réfection dont les frais de laboratoire, les services professionnels et la réalisation des travaux seront assumés entièrement par le SIVT.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux visés par le présent dossier permettront l'amélioration de la sécurité des usagers de la route, ainsi que la préservation d'une bonne qualité de vie des résidents des quartiers à proximité, contribuant ainsi à atteindre les objectifs de la Ville en termes de mobilité durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'entente entre le conseil municipal et les différents conseils d'arrondissement en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le SIVT ne pourra procéder en 2018 aux réfections de rues proposées et leur état continuera à se détériorer. De plus, la qualité de vie des usagers de la STM empruntant ces détours lors des fermetures à venir au cours du chantier su SRB Pie-IX sera diminuée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des communications auprès des citoyens et des riverains seront coordonnées avec les divisions de communications de chacun des arrondissements en fonction des besoins pendant la phase réalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de réfection sont prévus en octobre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Simon FRENETTE
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-16

Pierre DUBOIS
C/d urb.permis & inspections
<<arr.>60000>>



Dossier # : 1180081011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter six ordonnances - Programmation d'événements publics : « Festival ukrainien de Montréal », « Festival des arts de la ruelle », « La fête des voisins », « L'œuvre Léger présente : La faim du monde avec la LNI », « Marché d'été au parc Molson », « MAPP ton quartier », « Marathon Rock'n'Roll Oasis de Montréal », « La famille en fête - édition 2018 », « 70 ans Napoletana », « Fête d'Halloween au parc Molson », « Course des vikings », « Triathlon d'hiver de la Fondation CHU Ste-Justine », « Course des Vikings » et « Célébrations Fillactive 2019 » et approuver une entente avec l'Association St-Volodymyr de Montréal

Il est recommandé :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)*, l'ordonnance 2018-26 _____ jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)*, l'ordonnance 2018-26 _____ jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)* , l'ordonnance 2018-26 _____ jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)*, l'ordonnance 2018-26 _____ jointe à la présente, permettant le ralentissement temporaire de la circulation selon les parcours, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (01-279, article 521, par. 5)*, l'ordonnance 2018-26 _____ jointe à la présente,

permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance 2018-26 _____ jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'approuver l'entente entre l'Association culturelle St-Volodymyr de Montréal et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la tenue de l'événement « Festival ukrainien de Montréal ».

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ladite entente.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-21 10:52

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180081011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter six ordonnances - Programmation d'événements publics : « Festival ukrainien de Montréal », « Festival des arts de la ruelle », « La fête des voisins », « L'œuvre Léger présente : La faim du monde avec la LNI », « Marché d'été au parc Molson », « MAPP ton quartier », « Marathon Rock'n'Roll Oasis de Montréal », « La famille en fête - édition 2018 », « 70 ans Napoletana », « Fête d'Halloween au parc Molson », « Course des vikings », « Triathlon d'hiver de la Fondation CHU Ste-Justine », « Course des Vikings » et « Célébrations Fillactive 2019 » et approuver une entente avec l'Association St-Volodymyr de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons un dossier comportant des événements qui se dérouleront sur le territoire de l'Arrondissement en 2018 et 2019. Nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés au tableau ci-joint et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 26 0227 (4 juillet 2017), pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8 pour l'événement « Festival ukrainien de Montréal » (1176762008)

CA17 26 0301 (5 septembre 2017), pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8 pour l'événement « Fête d'Halloween au parc Molson » (1170081012)

DESCRIPTION

Les événements sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature commerciale, communautaire, sociale, culturelle, sportive, ludique, éducative, multiculturelle, caritative ou protocolaire. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues, ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2018 et 2019.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Ces événements contribuent à l'épanouissement de la population en favorisant la rencontre citoyenne dans un cadre convivial et l'accès aux diverses expériences culturelles. Ces activités génèrent une affluence et contribuent au rayonnement de l'Arrondissement.

Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple: le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettra aux organismes d'autofinancer leurs activités et d'augmenter la valeur ajoutée de leur événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les activités des différents événements sont entièrement sous la responsabilité financière et logistique des promoteurs. L'Arrondissement offre un soutien logistique, selon ses capacités, à même les budgets de fonctionnement des services municipaux concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers promoteurs sur le territoire de l'Arrondissement doivent faire preuve d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés dans le tableau annexe A en pièce jointe seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier l'approbation des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

Des rencontres de coordination avec les services concernés seront tenues avant les événements si nécessaire.

Les permis autorisant les événements sur le domaine public seront émis par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence FORTIN
agent de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-21

Daniel MOREAU
directeur- cult. sp. lois. & dev.soc. en
arrondissement



Dossier # : 1186235003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Plan de transport
Objet :	Édicter une ordonnance afin de modifier la signalisation de stationnement sur l'avenue Casgrain, entre l'avenue Mozart et la rue Jean-Talon et sur l'avenue Shamrock, entre l'avenue St-Dominique et la rue St-Laurent, dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Shamrock

Il est recommandé:

D'ajouter une signalisation de stationnement limité à 15 minutes, de 9h à 18h, du lundi au dimanche, sur le côté ouest de l'avenue Casgrain, entre la rue Jean-Talon et l'avenue Shamrock, aux emplacements des bornes de stationnement suivantes : RA-438 à RA-442;
 D'ajouter une signalisation de stationnement limité à 15 minutes, de 9h à 18h, du lundi au dimanche, sur le côté ouest de l'avenue Casgrain, entre l'avenue Shamrock et l'avenue Mozart, aux emplacements des bornes de stationnement suivantes : RA-449 à RA-451;
 D'ajouter une signalisation de stationnement limité à 15 minutes, de 9h à 18h, du lundi au dimanche, sur le côté est de l'avenue Casgrain, entre la rue Jean-Talon et l'avenue Shamrock, à l'emplacement de la borne de stationnement suivante : RA-482;
 D'ajouter une signalisation de stationnement limité à 15 minutes, de 9h à 18h, du lundi au dimanche, sur le côté est de l'avenue Casgrain, entre l'avenue Mozart et l'avenue Shamrock, aux emplacements des bornes de stationnement suivantes : RA-478 et RA-482;
 D'ajouter une signalisation de stationnement interdit excepté livraison, de 7h à 18h, du lundi au vendredi, sur le côté est de l'avenue Casgrain, entre la rue Jean-Talon et l'avenue Shamrock, aux emplacements des bornes de stationnement suivantes : RA-469 à RA-471;
 De retirer une zone d'arrêt interdit en tout temps située sur le côté est de l'avenue Casgrain, juste au sud de la rue Jean-Talon, sur une distance approximative de 25m;
 D'ajouter une place tarifée (RA-463) sur le coté est de l'avenue Casgrain, située approximativement à 14m de la rue Jean-Talon, sur une distance de 5.5m vers le sud;
 D'ajouter une signalisation de stationnement interdit excepté livraison, de 7h à 18h, du lundi au vendredi, sur le côté est de l'avenue Casgrain, entre la rue Jean-Talon et l'avenue Shamrock, à l'emplacement de la nouvelle borne de stationnement suivante : RA-463;
 De retirer la signalisation de stationnement interdit le jeudi, de 21h à 22h, du 1 avril au 1 décembre, sur le côté est de l'avenue Casgrain, entre la rue Jean-Talon et l'avenue

Mozart;

D'ajouter une signalisation de stationnement interdit le jeudi, de 22h30 à 23h30, du 1 avril au 1 décembre, sur le côté est de l'avenue Casgrain, entre la rue Jean-Talon et l'avenue Mozart;

De retirer une zone d'arrêt interdit en tout temps situé sur tout le côté nord de l'avenue Shamrock, entre la rue St-Laurent et la rue St-Dominique;

D'ajouter une zone d'arrêt interdit en tout temps sur le côté nord de l'avenue Shamrock, situé juste à l'Ouest de la rue St-Dominique, sur une distance approximative de 28m;

D'ajouter 3 places tarifées sur le côté nord de l'avenue Shamrock (RA149 à RA-151), situé approximativement à 28m à l'Ouest de la rue St-Dominique, sur une distance de 12m vers l'Est;

D'ajouter une signalisation de stationnement interdit excepté livraison de 7h à 18h du lundi au vendredi sur le côté nord de l'avenue Shamrock entre la rue St-Laurent et la rue St-Dominique, aux emplacements des nouvelles bornes de stationnement suivantes :RA-149 à RA-151;

D'ajouter une signalisation de stationnement interdit le mercredi de 21h à 23h du 1 avril au 1 décembre sur le côté nord de l'avenue Shamrock entre la rue St-Laurent et la rue St-Dominique, aux emplacements des nouvelles bornes de stationnement suivantes: RA-149 à RA-151;

Conserver tout autre réglementation en vigueur

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence;

D'édicter à cette fin l'ordonnance numéro 2018-26-xxx, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 15).

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-23 10:45

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186235003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Plan de transport
Objet :	Édicter une ordonnance afin de modifier la signalisation de stationnement sur l'avenue Casgrain, entre l'avenue Mozart et la rue Jean-Talon et sur l'avenue Shamrock, entre l'avenue St-Dominique et la rue St-Laurent, dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Shamrock

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de réaménagement de la « place Shamrock » s'inscrit dans une vision d'un meilleur équilibre entre la place de la voiture en milieu urbain et les autres usagers ainsi que dans le cadre d'une redéfinition de l'usage de la rue comme milieu de vie. En 2016, l'avenue Shamrock a été retenue par le *Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées de la Ville de Montréal (PIRPP)*, dont le financement contribuera à la mise en place d'aménagements permanents. À la lumière de l'évolution du quartier et de l'expérience positive tirée des interventions temporaires, l'avenue Shamrock et les abords du marché Jean-Talon feront l'objet d'un réaménagement permanent afin de mieux répondre aux attentes de l'ensemble des riverains et des visiteurs de la Petite Italie et du marché Jean-Talon.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaires #1141340002/ #1141340003/#1161316002/ #11709663016

DESCRIPTION

La construction de saillies à l'intersection Casgrain/Shamrock et l'aménagement d'une intersection surélevée nous oblige à revoir l'aménagement du stationnement. Les besoins opérationnels des commerçants du marché Jean-Talon ont été pris en considération afin d'assurer un partage de l'offre en stationnement de manière équitable pour tous les utilisateurs.

Après analyse, il est recommandé :

sur l'avenue Casgrain :

- d'ajouter une réglementation de stationnement limité à 15 minutes, de 9h à 18h, du lundi au dimanche, sur le côté ouest de l'avenue Casgrain, entre la rue Jean-Talon et l'avenue Shamrock, aux emplacements des bornes de stationnement suivantes : RA-438 à RA-442;
- d'ajouter une réglementation de stationnement limité à 15 minutes, de 9h à 18h, du lundi au dimanche, sur le côté ouest de l'avenue Casgrain, entre l'avenue Shamrock et l'avenue Mozart, aux emplacements des bornes de stationnement suivantes : RA-449 à RA-451;
- d'ajouter une réglementation de stationnement limité à 15 minutes, de 9h à 18h, du lundi au dimanche, sur le côté est de l'avenue Casgrain, entre la rue Jean-Talon et l'avenue Shamrock, à l'emplacement de la borne de stationnement suivante : RA-482;
- d'ajouter une réglementation de stationnement limité à 15 minutes, de 9h à 18h, du lundi au dimanche, sur le côté est de l'avenue Casgrain, entre l'avenue Mozart et l'avenue Shamrock, aux emplacements des bornes de stationnement suivantes : RA-478 et RA-482;
- d'ajouter une réglementation de stationnement interdit excepté livraison, de 7h à 18h, du lundi au vendredi, sur le côté est de l'avenue Casgrain, entre la rue Jean-Talon et l'avenue Shamrock, aux emplacements des bornes de stationnement suivantes : RA-469 à RA-471;
- de retirer une zone d'arrêt interdit en tout temps située sur le côté est de l'avenue Casgrain, juste au sud de la rue Jean-Talon, sur une distance approximative de 25m;
- d'ajouter une place tarifée (RA-463) sur le côté est de l'avenue Casgrain, située approximativement à 14m de la rue Jean-Talon, sur une distance de 5.5m vers le sud;
- d'ajouter une réglementation de stationnement interdit excepté livraison, de 7h à 18h, du lundi au vendredi, sur le côté est de l'avenue Casgrain, entre la rue Jean-Talon et l'avenue Shamrock, à l'emplacement de la nouvelle borne de stationnement suivante : RA-463;
- de retirer la réglementation de stationnement interdit le jeudi, de 21h à 22h, du 1 avril au 1 décembre, sur le côté est de l'avenue Casgrain, entre la rue Jean-Talon et l'avenue Mozart;
- d'ajouter une réglementation de stationnement interdit le jeudi, de 22h30 à 23h30, du 1 avril au 1 décembre, sur le côté est de l'avenue Casgrain, entre la rue Jean-Talon et l'avenue Mozart;

sur l'avenue Shamrock entre St-Laurent et St-Dominique:

- de retirer une zone d'arrêt interdit en tout temps situé sur tout le côté nord de l'avenue Shamrock, entre la rue St-Laurent et la rue St-Dominique;
- d'ajouter une zone d'arrêt interdit en tout temps sur le côté nord de l'avenue Shamrock, situé juste à l'Ouest de la rue St-Dominique, sur une distance approximative de 28m;
- d'ajouter 3 places tarifées sur le côté nord de l'avenue Shamrock (RA149 à RA-151), situé approximativement à 28m à l'Ouest de la rue St-Dominique, sur une distance de 12m vers l'Est;
- d'ajouter une réglementation de stationnement interdit excepté livraison de 7h à 18h du lundi au vendredi sur le côté nord de l'avenue Shamrock entre la rue St-Laurent et la rue St-Dominique, aux emplacements des nouvelles bornes de stationnement suivantes : RA-149 à RA-151;
- d'ajouter une réglementation de stationnement interdit le mercredi de 21h à 23h du 1 avril au 1 décembre sur le côté nord de l'avenue Shamrock entre la rue St-Laurent et la rue St-Dominique, aux emplacements des nouvelles bornes de stationnement suivantes: RA-149 à RA-151;

Conserver tout autre réglementation en vigueur

JUSTIFICATION

À la suite de ce projet de réaménagement permanent, un meilleur partage du stationnement a été mis en place pour tous les types d'utilisateurs. Malgré la perte de 2 places

de stationnement, passant de 30 à 28 places sur l'avenue Casgrain, la diversification des zones de réglementation implantées permettra une plus grande accessibilité aux nombreux commerces du marché-Jean-Talon et les zones de livraisons du Marché en sont bonifiées. Une démarche est présentement en cour afin de relocaliser, de façon permanente, la station Bixi située sur le côté Est de la rue Casgrain, juste au nord de l'avenue Mozart, afin de pouvoir rendre disponible ces places de stationnement tarifé aux usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes seront prises à même le budget PTI 2016-2018 de l'arrondissement (projet Shamrock), pour un montant approximatif de 5000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une rencontre a déjà eu lieu en début de projet (mi-juillet) afin de sensibiliser les citoyens à la nouvelle réglementation de stationnement qui sera en vigueur suite au réaménagement. Lettre à transmettre aux résidants et commerçants du secteur par la Division des communications.

Le département de stationnement du SPVM sera informé de ces changements pour assurer une semaine de tolérance dès la mise en vigueur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Semaine du 10 Septembre: Installation de la nouvelle réglementation de stationnement sur l'avenue Casgrain;

Mi-novembre: Installation de la nouvelle réglementation de stationnement sur l'avenue Shamrock;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1.

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM, Rosemont - La Petite-Patrie
Lucie PAQUIN, Rosemont - La Petite-Patrie
Katerine ROWAN, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Katerine ROWAN, 21 août 2018
Lucie PAQUIN, 21 août 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie LEGRIS
Agente Technique Principale

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-16

Pierre DUBOIS
C/d urb.permis & inspections
<<arr.>60000>>



Dossier # : 1180081012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter – Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 700 000 \$, pour la réalisation du Programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2618-002), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021

Il est recommandé :

Adopter - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 700 000 \$, pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2618-002), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-15 16:48

Signataire : Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180081012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter – Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 700 000 \$, pour la réalisation du Programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2618-002), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021

CONTENU

CONTEXTE

Pour donner suite à l'adoption de son Programme triennal d'immobilisations 2019-2021, l'Arrondissement se doit de faire adopter le règlement d'emprunt en conséquence afin d'être en mesure de pouvoir réaliser la liste des projets y figurant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 26 0155 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 700 000 \$, pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2617-002), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019

CA16 26 0271 : Approbation du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

CA16 26 0069 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$, pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2616-002), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018

CA13 260334 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 800 000 \$ pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments de l'Arrondissement » (RCA2613-004), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2013-2015

DESCRIPTION

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt d'une valeur de 7 700 000 \$ afin de financer l'acquisition, la construction ou la réfection de bâtiments relatifs aux installations récréatives, sportives, culturelles et administratives de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Cette somme comprend les frais d'honoraires professionnels et d'expertises, le coût des travaux, la main d'oeuvre capitalisable ainsi que les frais incidents s'y rapportant. Ces divers projets vont s'échelonner au cours des trois prochaines années et vont débiter dès l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement

d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'Arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation de ces projets d'immobilisations.

Ces travaux de protection sont nécessaires afin de maintenir en bon état le parc immobilier de l'Arrondissement. De plus, le fait de se doter de nouvelles installations va permettre de répondre aux divers besoins grandissants des citoyens de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

ASPECTS FINANCIERS:

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissement(s) net(s) 7 700 000 \$

MOINS:

Dépôt(s) de promoteurs 0 \$

Contrib. budget de fonct. ou affectation de surplus 0 \$

Subvention(s) déjà encaissé(es) 0 \$

Montant à financer par emprunt 7 700 000 \$

ASPECTS BUDGÉTAIRES:

Les budgets sont prévus au présent Programme triennal d'immobilisations comme suit :

Sous-projets "INVESTI": (Voir pièces jointes pour détail)

(Projet SIMON: voir pièces jointes pour détail)

2019 2020 2021

Investissement(s) net(s) 800 000 \$ 4 600 000 \$ 2 300 000 \$

MOINS:

Dépôt(s) de promoteurs 0 \$ 0 \$ 0 \$

Contrib. budget de fonct. ou affectation de surplus 0 \$ 0 \$ 0 \$

Subvention(s) déjà encaissé(es) 0 \$ 0 \$ 0 \$

Montant à financer par emprunt 800 000 \$ 4 600 000 \$ 2 300 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Retard dans la réalisation des divers projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public pour approbation des personnes habiles à voter.

- Avis public pour scrutin référendaire, si requis.
- Publication du règlement.
- Communication du règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du mois de septembre 2018.

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du mois d'octobre 2018.
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et occupation du territoire (MAMOT).
- Octroi des contrats dès l'approbation du règlement par le MAMOT.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMARCHE
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

François DORÉ
c/d ressources humaines (arrondissement)

Le : 2018-08-08



Dossier # : 1180081013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter – Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2618-003), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021

Il est recommandé:

D'adopter – Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt 6 500 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2618-003), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-15 16:48

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180081013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter – Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2618-003), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021

CONTENU

CONTEXTE

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 6 500 000 \$ dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021, afin de permettre la réalisation de diverses interventions de voirie sur l'ensemble du territoire de l'Arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 26 0156 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 500 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2617-003), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019

CA16 26 0271 : Approbation du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

CA16 26 0070 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2616-003), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018

CA13 26 0029 : Adoption - Règlement d'emprunt intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 900 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière » (RCA2613-001)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt à portée globale d'une valeur de 6 500 000 \$, afin de financer les travaux de réfection routière et d'apaisement de la circulation dans l'arrondissement.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'Arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

Afin de pallier la dégradation du réseau routier, l'Arrondissement se doit d'investir de telles sommes. De plus, cette année verra se concrétiser de nombreuses mesures d'apaisement de la circulation sur le territoire de l'Arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissement(s) net(s)	6 500 000 \$
MOINS :	
Dépôt(s) de promoteurs	0 \$
Contrib. budget de fonct. ou affectation de surplus	0 \$
Subvention(s) déjà encaissé(es)	0 \$
Montant à financer par emprunt	6 500 000 \$

ASPECTS BUDGÉTAIRES :

Les budgets sont prévus au présent Programme triennal d'immobilisations comme suit :

Sous-projet "INVESTI" # 14 55732-000 : Programme annuel de réfection routière et apaisement de la circulation - (Projet SIMON # 148329)

2019 2020 2021

Investissement(s) net(s) 2 200 000 \$ 2 200 000 \$ 2 100 000 \$

MOINS:

Dépôt(s) de promoteurs 0 \$ 0 \$ 0 \$

Contrib. budget de fonct. ou affectation de surplus 0 \$ 0 \$ 0 \$

Subvention(s) déjà encaissé(es) 0 \$ 0 \$ 0 \$

Montant à financer par emprunt 2 200 000 \$ 2 200 000 \$ 2 100 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Publication du règlement

- Communication du règlement

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du mois de septembre 2018.

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du mois d'octobre 2018.
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et occupation du territoire (MAMOT).
- Octroi de contrats dès l'approbation du règlement par le MAMOT.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMARCHE
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

François DORÉ
c/d ressources humaines (arrondissement)

Le : 2018-08-08



Dossier # : 1180081014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter – Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2618-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021

Il est recommandé:

D'adopter – Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2618-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-13 16:33

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180081014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter – Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2618-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption de son Programme triennal d'immobilisations 2019-2021, l'Arrondissement se doit de faire adopter les règlements d'emprunts en conséquence, et ce, afin d'être en mesure de pouvoir réaliser la liste des projets y figurant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 26 0154 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 800 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2617-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019

CA16 26 0271 : Approbation du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

CA16 26 0068 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2616-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018

CA14 26 0211 - 02-06-2014 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 259 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs de l'Arrondissement », dans le cadre du « Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 » (RCA2614-001)

DESCRIPTION

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt à portée globale d'une valeur de 5 500 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs de l'Arrondissement tels que la mise aux normes de pataugeoires et chalets de parcs ainsi que l'aménagement de nouveaux parcs et jardins communautaires. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'Arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

Ces travaux sont nécessaires afin de maintenir sécuritaires les diverses installations dans les parcs de l'Arrondissement, notamment certains sites de baignade et chalets de parcs. De plus, suite à la réalisation de nouveaux projets de développement dans l'Arrondissement, nous nous devons de répondre à la demande qui ne cesse de grandir quant aux besoins en espaces verts et aires de jeux pour enfants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissement(s) net(s)	5 500 000 \$
MOINS:	
Dépôt de promoteurs	0 \$
Contrib. budget de fonct. ou affectation de surplus	0 \$
Subvention déjà encaissée	0 \$
Montant à financer par emprunt	5 500 000 \$

ASPECTS BUDGÉTAIRES:

Les budgets sont prévus au présent Programme triennal d'immobilisations comme suit :

Sous-projet "INVESTI": (Voir pièce jointe pour détail)
(Projet SIMON: Voir pièce jointe pour détail)

	2019	2020	2021
Investissement(s) net(s)	3 300 000 \$	500 000 \$	1 700 000 \$
MOINS:			
Dépôt de promoteurs	0 \$	0 \$	0 \$
Contrib. budget de fonct. ou affectation de surplus	0 \$	0 \$	0 \$
Subvention déjà encaissée	0 \$	0 \$	0 \$
Montant à financer par emprunt	3 300 000 \$	500 000 \$	1 700 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Retard dans la réalisation de ces projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication du règlement.

- Communication du règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du mois de de septembre 2018.

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du mois d'octobre 2018.
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et occupation du territoire (MAMOT).
- Octroi des contrats dès l'approbation du règlement par le MAMOT.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMARCHE
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

François DORÉ
c/d ressources humaines (arrondissement)

Le : 2018-08-08



Dossier # : 1180284003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter un règlement intitulé *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont --La Petite-Patrie* , tel que rédigé.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-07-25 08:21

Signataire : Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180284003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (PL-122), sanctionnée en juin 2017, a introduit plusieurs modifications au cadre législatif applicable aux municipalités. En outre, elle amende la Loi sur les cités et villes (LCV) en permettant aux municipalités de déterminer, par règlement, les modalités de publication de leurs avis publics. Le règlement doit prévoir minimalement une diffusion sur Internet. Une fois adopté, ce règlement peut être modifié mais ne peut être abrogé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Il est recommandé au conseil d'arrondissement de se prévaloir de la possibilité d'adopter un règlement sur les avis publics. Le projet de règlement proposé à cette fin prévoit qu'à compter de son entrée en vigueur, tous les avis publics publics seront diffusés uniquement sur le site Internet de l'arrondissement.

Cette mesure exclut toutefois les avis d'appel d'offres, dont la publication dans un quotidien montréalais sera maintenue. L'affichage des avis publics à la mairie d'arrondissement sera également maintenu.

JUSTIFICATION

La diffusion d'avis publics dans les journaux est requise et encadrée par plusieurs lois et règlements. L'adoption d'un règlement est requise pour modifier les modalités de publication de ces avis.

La publication sur Internet s'avère peu coûteuse par rapport à l'insertion dans les journaux. Elle est aussi moins contraignante sur le plan des délais, de l'espace et de la quantité d'information diffusée et elle permet de rejoindre un public large.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N'ayant plus à assumer les coûts de la publication de ses avis dans les journaux, l'Arrondissement pourra réaliser des économies estimées à 25 000 \$ pouvant servir à du placement publicitaire dans les médias. Après réaménagement, il sera également possible de dégager une somme d'environ 39 000 \$ par rapport au budget de fonctionnement 2018, laquelle pourra être consacrée à d'autres fins.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La visibilité des avis publics a été améliorée sur le site Internet de l'arrondissement. Les plus récents sont désormais accessibles directement sur la page d'accueil. Les avis publics à paraître dans les journaux durant les mois d'août et de septembre contiendront une mention annonçant le changement à venir. À compter du 1er octobre 2018, la diffusion d'un avis sur le site Internet sera annoncée sur la plateforme Twitter et chaque publication sera associée au mot-clic #AvisPublicRPP.

Enfin, dans le but de favoriser un meilleur accès à l'information, les avis diffusés sur le site Internet seront également accompagnés de documents utiles à leur compréhension, par exemple le texte du règlement concerné ou de l'ordonnance concernée dans le cas d'un avis de promulgation, ou le texte d'un projet de résolution dans le cas d'un avis relatif au processus d'approbation référendaire concernant un projet particulier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA 6 août 2018 : Avis de motion et dépôt du projet de règlement

CA 4 septembre 2018 : Adoption du règlement

1er octobre 2018 : Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Arnaud SAINT-LAURENT
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-24

Simone BONENFANT
Directrice des relations avec les citoyens, des
services administratifs et du greffe

**Dossier # : 1182614006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer des membres permanents et suppléants du comité consultatif d'urbanisme de Rosemont-Petite-Patrie

Il est recommandé :

De nommer, pour une période de 2 ans, à compter du 15 septembre 2018 jusqu'au 15 septembre 2020, madame Christine Gosselin, conseillère de Ville du district du Vieux-Rosemont, à titre de membre régulière et présidente du comité consultatif d'urbanisme;

De nommer, pour une période de 2 ans, à compter du 15 septembre 2018 jusqu'au 15 septembre 2020, les personnes suivantes à titre de membres réguliers du comité consultatif d'urbanisme :

- o Madame Frédérique Bolté;
- o Monsieur Thomas Gauvin-Brodeur;
- o Madame Katherine Juteau;
- o Madame Dahlia Marinier Doucet;
- o Madame Amélie Melaven;
- o Monsieur André Porlier.

De nommer, pour une période de 2 ans, à compter du 15 septembre 2018 jusqu'au 15 septembre 2020, les personnes suivantes à titre de membres suppléants du comité consultatif d'urbanisme :

- o Monsieur François W. Croteau, maire de l'arrondissement de Rosemont -- La Petite-Patrie;
- o Madame Stéphanie Watt, conseillère de Ville du district d'Étienne-Desmarteau
- o Monsieur François Limoges, conseiller de Ville du district de Saint-Édouard;
- o Monsieur Jocelyn Pauzé, conseiller de Ville du district de Marie-Victorin;
- o Madame Anik Fortin;
- o Madame Catherine Gagnon;
- o Madame Christine Robitaille.

Le tout en conformité avec les dispositions du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (RCA-3) de l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie.

Signé par Josée BÉDARD **Le** 2018-08-22 08:09

Signataire :

Josée BÉDARD

Directrice d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182614006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer des membres permanents et suppléants du comité consultatif d'urbanisme de Rosemont-Petite-Patrie

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre d'une révision du fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme qui implique notamment des changements dans la fréquence et dans l'horaire des séances, certains membres actuels ont signifié leur incapacité à poursuivre leur implication au sein du comité. Avant même ces modifications, d'autres départs avaient eu lieu, ce qui laisse des postes vacants à combler. Par ailleurs, le mandat de deux ans des membres en fonction est expiré (sauf ceux des membres élus).

L'Arrondissement a donc lancé un appel de candidatures au mois de juin 2018 afin de voir à la nomination des nouveaux membres du comité consultatif d'urbanisme.

En vertu de l'article 3 du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA-3)*, le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie est constitué de sept membres permanents désignés par le conseil d'arrondissement et répartis comme suit : un membre du conseil d'arrondissement qui agit comme président, six résidents de l'arrondissement parmi lesquels au moins deux sont choisis pour leur formation et leur expertise dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'architecture ou du patrimoine. Par ailleurs, l'article 4 stipule qu'au plus 7 membres suppléants peuvent être nommés par le conseil d'arrondissement pour remplacer les membres du comité absents ou dans l'impossibilité d'agir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Séance ordinaire du lundi 4 juin 2018 – Résolution : CA18 26 0177 – Adopter le règlement intitulé Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA-3-7)

DESCRIPTION

Les personnes suivantes sont nommées à titre de membres réguliers du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de 2 ans :

- Mme Christine Gosselin, élue, conseillère de Ville du district Vieux-Rosemont et actuelle présidente du comité consultatif d'urbanisme;
- M. Thomas Gauvin-Brodeau, actuel membre citoyen régulier du comité consultatif d'urbanisme;
- Mme Dahlia Marinier-Doucet, actuelle membre citoyenne suppléante du comité consultatif d'urbanisme;

- Mme Amélie Melaven, actuelle membre citoyenne suppléante du comité consultatif d'urbanisme;
- M. André Porlier, nouveau membre citoyen;
- Mme Katherine Juteau, nouvelle membre citoyenne;
- Mme Frédérique Bolté, nouvelle membre citoyenne.

Les personnes suivantes sont nommées à titre de membres suppléants du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de 2 ans :

- M. François W. Croteau, élu, maire de l'arrondissement de Rosemont -- La Petite -Patrie;
- Mme Stéphanie Watt, élue, conseillère de Ville du district d'Étienne-Desmarteau;
- M. François Limoges, élu conseiller de Ville du district de Saint-Édouard;
- M. Jocelyn Pauzé, élu conseiller de Ville du district de Marie-Victorin
- Mme Catherine Gagnon, nouvelle membre citoyenne;
- Mme Anik Fortin, nouvelle membre citoyenne;
- Mme Christine Robitaille, nouvelle membre citoyenne.

Pour simplifier le suivi de l'expiration des mandats, le mandat toujours en vigueur des élus ci-haut mentionnés sera renouvelé pour une période de 2 ans, en même temps que le reste des nominations.

JUSTIFICATION

Les nouveaux membres ont été sélectionnés pour introduire une diversité de points de vue au sein du comité. Alors que le CCU actuel est presque exclusivement composé d'architectes, le nouveau comité sera composé de personnes provenant d'une variété de disciplines (architecture, urbanisme, architecture de paysage, gestion de projets, notariat).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David GRONDIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-21

Pierre DUBOIS
C/d urb.permis & inspections
<<arr.>60000>>